legisact.
COMMISSAIRES DE JUSTICE

SELARL LEGISACT
Commissaires de Justice Associés
Marylène PIERRE – Sabrina TRABELSI

3 bis, cours de la République
33470 GUJAN-MESTRAS

☎ : 09.79.11.70.78
✉ : legisact@commissaire-justice.fr
🌐 : www.legisact.com

Compte Bancaire
CDC FR79 4003 1003 3000 0048 2324 P88
BIC : CDCGFRPPXXX

Compétence Cour d'Appel de Bordeaux
GIRONDE (33) - DORDOGNE (24) - CHARENTE (16)

COMMISSAIRES DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE TROIS SEPTEMBRE

Nous, Maître PIERRE Marylène, Cléa, Laurie - Maître TRABELSI Sabrina, Anne, Commissaires de Justice associés membres de la SELARL LEGISACT, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de (33470), GUJAN-MESTRAS, 3 bis cours de la République, l'un d'eux soussigné

A LA DEMANDE DE :

AVOVENTES

Faisant élection de domicile et ayant pour Avocat, Maître Thierry WICKERS, membre de la SELAS ELIGE BORDEAUX, Avocat au Barreau de BORDEAUX, société d'avocats demeurant 70 rue de l'Abbé de l'Epée à BORDEAUX (33000)

AGISSANT A L'ENCONTRE DE :

AVOVENTES

EN VERTU :

Des extraits de rôle suivants, rendus exécutoires
-IR 14 rôle n°17/92701 mis en recouvrement le 30/09/2014
- IR 15 rôle n° 17/92702 mis en recouvrement le 30/09/2017
- IR 13 rôle n° 1792703 mis en recouvrement le 30/09/2017
- TH 20 rôle n°20/78001 mis en recouvrement le 31/10/2020
- TH 20 rôle n°21/07801 mis en recouvrement le 30/11/2021
- TH 19 rôle n°21/08501 mis en recouvrement le 30/11/2021
- TH 21 rôle n°21/77001 mis en recouvrement le 30/09/2021
-IR 18 rôle n°21/91701 mis en recouvrement le 30/04/2021
- IR 16 rôle n°22/91701 mis en recouvrement le 30/04/2022
- IR 17 rôle n°22/91702 mis en recouvrement le 30/04/2022
- IR 18 rôle n°2/91703 mis en recouvrement le 30/04/2022

D'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, signifié le 5 juin 2024 par acte de Maître Christopher LEBLANC, de la SELARL LEBLANC ET ASSOCIES, Huissiers de justice associés près la Cour d'Appel d'Orléans, y demeurant 24 rue des Bons Enfants ;

Des articles L.322-2 et R. 322-1 à R.322-3 du code des procédures civiles d'exécution

QUI M'A EXPOSEE :

Qu'une procédure de saisie immobilière est en cours sur une maison d'habitation située 15 allée Emile Lanusse CAZAUX à (33260) LA TESTE-DE-BUCH édifiée sur une parcelle portant les références cadastrales suivantes :

SECTION	NUMERO	CONTENANCE
CS	1349	00ha 08a 91ca

Le tout figurant au rôle de la contribution foncière ;
Ensemble, toutes les appartenances, dépendances, servitudes et mitoyennetés desdits biens et droits immobiliers sans aucune exception ni réserve ;
Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Dossier suivi par :

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE
SECOND ORIGINAL

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	221,36
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	9,40
VACATION Art A.444-18	150,30
HT	381,06
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	76,21
TTC	457,27

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Références : C000117/SI9/LEG
Edité le 03.09.2024

Qu'une servitude de passage et une servitude de passage de réseaux sont des charges foncières imposées à ladite parcelle (fonds servant), au profit des parcelles portant les références cadastrales de 000 CS 1350 à 000 CS 1351 (fonds servant).

Que le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification du commandement de payer valant saisie immobilière susvisé ;

Qu'il lui importe de faire dresser le procès-verbal descriptif du bien immobilier désigné ci-dessus ;

C'est pourquoi, je suis requise à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers qui y sont situés ;

AVANT-PROPOS

Ladite parcelle est située en zone UP (zone urbaine résidentielle pavillonnaire à faible densité correspondant à une urbanisation de type individuel) couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de la TESTE-DE-BUCH approuvé le 6 octobre 2011 et mis en révision par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022, dont la dernière mise à jour a été réalisée le 3 mai 2024 (Consultable sur le site Internet de la commune ou encore sur le site Internet suivant : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) ;

Elle est concernée par divers textes législatifs et réglementaires et notamment : l'arrêté portant classement sonore des voies interurbaines du département de la Gironde du 6 avril 2011 ; le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Cazaux et du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Villemarie ; l'arrêté instituant sur l'ensemble du département de la Gironde une zone de surveillance et de lutte contre les termites du 12 février 2001 etc. (l'ensemble de ces textes étant consultable sur le site Internet suivant : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) ;

Elle est notamment concernée par les risques naturels identifiés suivants :

- Inondation (notamment risques liés aux remontées de nappe et inondation par crue à débordement lent de cours d'eau) ;
- Séisme (risque très faible : potentiel 1/5) ;
- Feu de forêt (zone soumise à l'obligation légale de débrousaillement) ;
- Radon (zone radon modéré : potentiel 2/3)

Ainsi que par les risques technologiques identifiés suivants :

- Installations industrielles classées
- Canalisations de transport de matières dangereuses

L'ensemble de ces informations étant consultable sur le site Internet suivant : www.georisques.gouv.fr ;

Déférant à cette requête,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTEE CE JOUR A L'ADRESSE SUIVANTE :

15 allée Emile Lanusse CAZAUX à (33260) LA TESTE-DE-BUCH

En présence de AVOVENTES lesquels ont consenti à me laisser procéder aux constatations.

DESCRIPTION DU BIEN IMMOBILIER

I. EXTERIEUR

La limite de propriété SUD de la parcelle borde la voie publique et plus précisément, l'allée Emile Lanusse.

A gauche (OUEST) de la parcelle, une voie d'accès mène aux parcelles situées à l'arrière.

A l'angle SUD/OUEST de la parcelle, se trouve un abri avec une porte à deux battants.

A droite (EST) de la parcelle, la majeure partie du terrain est clôturé (formant un espace délimité de la voie d'accès) sur lequel est édifié une maison d'habitation individuelle.

L'accès à la propriété clôturée se fait par un portail gris anthracite à deux battants.

Une allée permet d'accéder à l'entrée de la maison d'habitation individuelle.

Ses façades sont revêtues d'un crépi peint en blanc/beige.

Les menuiseries et les dispositifs d'occultation présentent une composition non uniforme (certains sont en bois et de manufacture ancienne, présentant des signes de détérioration).

Le terrain est clos et arboré. Il présente deux surfaces carrelées constituant respectivement une terrasse contre la façade extérieure exposée SUD, une autre contre la façade extérieure exposée NORD.

La porte d'entrée se trouve sur la façade extérieure exposée SUD.

Sur le terrain, sont présents :

- Un abri métallique avec une porte à deux battants en mauvais état (nombreuses traces brunâtres) ;
- Une tonnelle de jardin avec sa toile ;
- Plusieurs réservoirs (de type récupérateur d'eau) ;
- Un réservoir (contre la façade extérieure exposée NORD) destiné à l'utilisation de la chaudière, en mauvais état (écaillage revêtement, traces brunâtres).

Photographies n°1 à 24

La maison d'habitation individuelle se compose des pièces suivantes :

II. ENTREE

L'accès à la maison d'habitation individuelle se fait par une porte d'entrée blanche avec serrure, l'ouvrant étant vitré sur sa partie supérieure ; le tout en bon état général apparent.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent.

Murs :

- papier peint à motif, en bon état général apparent ;
- mur NORD accueille une porte menant à la cuisine ;
- mur EST accueille une ouverture menant à la pièce à vivre (salon/séjour) ;
- mur SUD accueille la porte d'entrée ;
- mur OUEST est équipé d'un radiateur ; accueille un placard encastré fermé par deux battants, contenant une étagère et une tringle de penderie.

Plafond : blanc, en bon état général apparent ; avec dispositif lumineux au NORD.

Superficie approximative : 4,083 m x 1,192 m soit 4,867 m²

Photographies n°25 à 27

III. CHAMBRE 1

L'accès à la pièce à usage de chambre se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur OUEST de l'entrée.

Sol : revêtement effet parquet, en bon état général apparent ; plinthes peintes, en bon état général apparent.

Murs :

- papier peint à motif, en bon état général apparent ;
- mur SUD accueille une fenêtre à double vantail, en bon état général apparent ; les volets battants sont en bois, en état moyen (ébréchures) ;
- mur SUD accueille un radiateur au niveau de l'allège.

Plafond : blanc, en bon état général apparent ; avec dispositif lumineux central.

Superficie approximative : 3,611m x 2,709 m soit 9,782 m²

Photographies n°28 à 31

IV. DEGAGEMENT

L'entrée se prolonge au NORD par un dégagement orienté vers l'OUEST.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent.

Murs : papier peint à motif, en bon état général apparent.

Plafond : blanc, en état moyen (irrégularités ou détérioration de la surface à la cueillie du mur SUD) ; accueille une trappe.

Superficie approximative : 1,716 m* x 0,905 m soit 1,553 m²
*La longueur mesurée débutant à partir du montant gauche de l'ouverture menant à la cuisine se trouvant sur le mur NORD de l'entrée, jusqu'au mur OUEST du dégagement.

Photographies n°32 à 35

V. SALLE D'EAU

L'accès à la pièce à usage de salle d'eau se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur SUD du dégagement.

Sol : carrelage avec plinthes sur le mur EST assorties, en bon état général apparent.

Murs :
- mur NORD : papier peint à motif sur sa partie supérieure, crédence carrelée sur sa partie inférieure ; le tout en bon état général apparent ; accueille la porte menant au dégagement ;
- mur EST : papier peint à motif, en bon état général apparent. Accueille plusieurs placards encastrés.
- mur SUD : papier peint à motif sur sa partie supérieure, crédence carrelée sur sa partie inférieure ; le tout en bon état général apparent ;
- mur OUEST : crédence carrelée sur l'intégralité de sa surface, en bon état général apparent. Accueille une fenêtre à deux vitrages dont l'un est fixe, l'autre est intégré au vantail.

Plafond : blanc, en bon état général apparent ; avec dispositif lumineux central et grille de ventilation à l'angle SUD/OUEST.

Equipements :

À l'OUEST de cette pièce, se trouve un espace douche entièrement carrelé et délimité par une paroi translucide texturée. Cet espace comprend une colonne de douche équipée d'un pommeau de douche avec son flexible et un mitigeur situé sur le mur NORD. Contre le mur NORD, se trouve un meuble à simple vasque avec rangements et son mitigeur ; surmonté d'un miroir équipé de tablettes et d'un dispositif lumineux sur sa partie supérieure. Le mur SUD accueille un sèche-serviettes. L'ensemble étant en état d'usage.

Superficie approximative : 2,176 m x 1,340 m soit 2,916 m² + 2,107 m x 0,843 m soit 1,776 m² pour un total de 4,692 m²

Photographies n°36 à 48

VI. WC

L'accès à la pièce à usage de sanitaires se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur OUEST du dégagement.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent.

Murs : peints en blanc avec adhésifs aux motifs variés collés par endroits sur ses surfaces, en état moyen (irrégularités de surface, quelques écaillages et trous).

Mur EST accueille la porte menant au dégagement.

Plafond : blanc, en bon état général apparent ; avec dispositif lumineux central et dispositif de ventilation à l'angle NORD/OUEST.

Equipements :

La pièce est équipée d'une cuvette à réservoir d'eau dorsal en état d'usage contre le mur OUEST et d'une grille murale d'aération à l'angle inférieur droit du mur OUEST.

Superficie approximative : 1,239 m x 0,919 m soit 1,139 m²

Photographies n°49 à 54

VII. CHAMBRE 2

L'accès à la pièce à usage de chambre se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur NORD du dégagement.

Sol : revêtement effet parquet, en bon état général (présence de quelques traces) ; plinthes peintes, en bon état général.

Murs :

- papier peint à motif, en bon état général apparent ;
- mur SUD accueille la porte menant au dégagement ;
- mur OUEST accueille une fenêtre à double vantail, en bon état général apparent ; les volets battants sont en bois, en état moyen (ébréchures) ; accueille un radiateur au niveau de l'allège.

Plafond : peint en blanc, en état d'usage (présence de traces) ; avec dispositif lumineux central.

Superficie approximative : 3,627 m x 2,834 m soit 10,279 m²

Photographies n°55 à 61

VIII. CUISINE

L'accès à la pièce à usage de cuisine se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur NORD de l'entrée/dégagement.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent.

Murs :

- mur NORD : papier peint à motif sur sa partie supérieure, crédence carrelée sur sa partie inférieure ; le tout en état d'usage. Accueille une fenêtre à double vantail, en bon état général apparent ainsi qu'une porte peinte menant à un cellier/buanderie, en état d'usage.
- mur EST : papier peint à motif sur sa partie supérieure, crédence carrelée sur sa partie inférieure ; le tout en état d'usage. Accueille une porte battante peinte menant à la pièce à vivre (salon-séjour), en état moyen ;
- mur SUD : papier peint à motif, en état d'usage ; accueille la porte menant au dégagement ;
- mur OUEST : papier peint à motif, en état d'usage ; accueille un radiateur.

Equipements :

- mur NORD : un emplacement pour lave-vaisselle situé en partie inférieure, surmonté d'un plan de travail équipé d'une plaque à quatre feux à gaz, elle-même surmontée d'une hotte aspirante à colonne latérale avec deux spots intégrés ; un meuble bas à un battant et un meuble bas à deux battants, chacun des battants étant surmonté d'un tiroir (soit trois tiroirs au total, dont l'un avec une poignée manquante), l'ensemble surmonté d'un plan de travail intégrant un évier à deux bacs avec son mitigeur et un égouttoir.
- Mur EST : deux meubles bas à un battant, chacun surmonté d'un tiroir (soit deux tiroirs) ; un emplacement en partie inférieure pour le four, avec un tiroir situé en dessous ; l'ensemble surmonté d'un plan de travail carrelé ; et d'un meuble haut à deux battants.
- Mur OUEST : un meuble bas à un battant et un meuble bas à deux battants, chacun surmonté d'un tiroir (soit trois tiroirs au total), le tout surmonté d'un plan de travail ; un meuble colonne à un battant ; deux meubles hauts à un battant et un meuble haut à deux battants. A gauche des ensembles mobiliers hauts et bas, des étagères ouvertes.

Plafond : blanc avec des poutres apparentes, en état d'usage ; avec un dispositif lumineux fixé à l'une des poutres.

Superficie approximative : 3,813 m x 3 ,474 soit 13,246 m²

Photographies n°62 à 75

IX. CELLIER/BUANDERIE

L'accès à la pièce à usage de cellier/buanderie se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur NORD de la cuisine.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent. Marche au niveau de la porte d'accès.

Murs :
- papier peint à motif, en bon état général apparent ;
- mur NORD accueille une porte vitrée avec survitrage menant à l'extérieur, en état moyen ;
- mur EST accueille une petite fenêtre à un vantail ;
- mur SUD accueille la porte menant à la cuisine ; l'enfoncement accueille un radiateur ;
- mur OUEST accueille une porte peinte menant à un local à chaudière

Plafond : blanc, en état d'usage ; avec un dispositif lumineux central.

Superficie approximative : 2, 397 m x 1,898 m soit 4,550 m² + 1,084 m x 0,990 m soit 1,073 m², soit un total de 5,623 m².

Photographies n°76 à 92

X. LOCAL CHAUDIERE

L'accès à la pièce à usage de local chaudière se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur OUEST du cellier/buanderie.

Sol : revêtement aspect parquet, en état moyen (signes détérioration).

Murs :
- Peints en blanc, en état moyen ;
- Mur NORD accueille une petite fenêtre à un vantail ; traces brunâtres en pied de mur ;
- Mur EST accueille une porte peinte menant à une pièce à usage de chambre ;
- Mur OUEST accueille la porte menant au cellier/buanderie ainsi qu'une chaudière de la marque « DE DIETRICH ».

Plafond : blanc avec poutres apparentes, en état moyen ; accueille une trappe ; dispositif lumineux fixé à l'une des poutres.

Superficie approximative : 2,977 m x 1,939 m, soit 5,772 m².

Photographies n°93 à 112

XI. CHAMBRE 3

L'accès à la pièce à usage de chambre se fait par une porte peinte, en état d'usage, située sur le mur EST du local chaudière.

Sol : revêtement aspect parquet, en bon état général apparent ; plinthes peintes, en bon état général apparent.

Murs :
- papier peint à motif, en bon état général apparent ;
- Mur NORD accueille une petite fenêtre à un vantail ;
- Mur EST accueille la porte menant au local chaudière ;
- Mur SUD accueille une fenêtre à double vantail, ouverture coulissante ; volets bois, en état moyen ; ainsi qu'un placard mural contenant notamment des tableaux et compteur électriques ;
- Mur OUEST accueille une baie vitrée à double vantail, ouverture coulissante ; stores roulants, en bon état général apparent.

Plafond : recouvert d'un assemblage de lames peintes en blanches, en état d'usage ; accueille un dispositif lumineux central.

Remarque : La pièce est actuellement aménagée en chambre, mais pourrait être un ancien garage transformé. Après interrogation de la mairie de la commune, aucune information confirmant cette transformation n'a pu être obtenue, la mairie n'ayant accordé aucune autorisation d'urbanisme pour cette propriété selon les données informatisées (lesquelles ne sont que partielles).

Superficie approximative : 2,916 m x 2,916 m soit 8,503 m².

Photographies n°113 à 128

XII. PIECE DE VIE

A. ESPACE SALLE A MANGER

L'accès à l'espace à usage de salle à manger se fait par une ouverture située sur le mur EST de l'entrée.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent.

Murs :

- Crépi intérieur peint en blanc à l'exception du mur AVANT NORD revêtu d'un assemblage avec pierres apparentes ; l'ensemble étant en bon état général apparent ;
- Mur NORD AVANT accueille un poêle ;
- Mur NORD ARRIERE accueille un dispositif lumineux mural ;
- Mur EST accueille une porte fenêtre à double vantail et une fenêtre en bois à double vantail ; les volets sont en bois, en état moyen ; accueille également un radiateur ;
- Mur SUD accueille une ouverture menant à l'espace salon ; deux radiateurs ;
- Mur OUEST accueille l'ouverture menant à l'entrée et la porte battante menant à la cuisine ; ainsi qu'un escalier en bois menant à la mezzanine (parallèle au mur NORD ARRIERE).

Plafond : blanc avec poutres apparentes, en bon état général apparent ; dispositif lumineux fixé à l'une des poutres. Au niveau de l'espace accueillant la mezzanine, plafond recouvert d'un assemblage de lames aspects bois, en bon état général apparent.

Superficie approximative : 5,297 m x 4,128 m soit 21,866 m² + 3,906 m x 2,98 m soit 11,648 m² ; soit un total de 33,514 m².

Photographies n°129 à 143

B. ESPACE SALON

L'accès à l'espace à usage de salon se fait par une ouverture située sur le mur SUD de l'espace salle à manger.

Sol : carrelage avec plinthes assorties, en bon état général apparent.

Murs :

- papier peint à motif, en bon état général apparent ;
- Mur NORD accueille une ouverture menant à la salle à manger ; deux radiateurs ;
- Mur EST accueille une fenêtre en bois à double vantail ; les volets sont en bois, en état moyen ;
- Mur SUD accueille une baie vitrée à double vantail, ouverture coulissante ;
- Mur OUEST accueille une fenêtre en bois rectangulaire horizontale.

Plafond : blanc, en bon état général apparent ; accueille un dispositif lumineux central.

Superficie approximative : 4,826 m x 3,996 m soit 19,285 m².

Photographies n°144 à 153

XIII. MEZZANINE

L'accès à la mezzanine se fait par un escalier en bois située dans l'espace salle à manger de la pièce de vie.

A. ESPACE OUVERT

Sol : revêtement souple gris, en bon état général apparent.

Murs :

- Peints en blanc ;
- Mur SUD accueille deux marches et une ouverture menant à une chambre ;
- EST : garde-corps en bois

Plafond : recouvert d'un assemblage de lames imitation bois, avec des poutres en bois, en bon état général apparent ; accueille une fenêtre de toit ; dispositif lumineux fixé à l'une des poutres.

Superficie : 4,118 m x 3,766 m, soit 15,508 m² (hors Loi Carrez)

Hauteur du sol à la sous-face de la poutre centrale : 2,259 m

Hauteur du sol à la sous-face de la poutre gauche (au-dessus du garde-corps) : 1,643 m

Photographies n°154 à 166

B. CHAMBRE 4

L'accès à la pièce à usage de chambre se fait par une ouverture située sur le mur SUD de l'espace ouvert de la mezzanine.

Sol : revêtement souple gris, en bon état général apparent.

Murs :
- Peints en blanc ;
- Mur NORD accueille l'ouverture menant à l'espace ouvert de la mezzanine ;
- Mur EST accueille des placards à ouverture coulissante.

Plafond : recouvert d'un assemblage de lames imitation bois, avec des poutres en bois, en bon état général apparent ; dispositif lumineux fixé à l'une des poutres.

Superficie : 3,555 m x 3,087 m, soit 10, 974 m² + 2,201 m x 0,547 m soit 1,204 m² ; soit un total de 12,178 m² (hors Loi Carrez)

Hauteur du sol à la sous-face de la poutre centrale : 1,807 m
Hauteur du sol à la sous-face de la poutre droite : 1,511 m
Hauteur du sol à la sous-face de la poutre gauche : 1,357 m

Photographies n°167 à 176

OCCUPATION

Conditions d'occupation :

AVOVENTES déclare que :

Cette propriété constitue leur résidence secondaire (leur résidence principale se situant à ORLEANS) ; qu'ils l'occupent de manière régulière, quelques jours par mois ; qu'aucun bail n'est en cours.

Identité des occupants :

AVOVENTES

Droits dont les occupants se prévalent :

Propriétaires.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

AVOVENTES déclare que :

- Présence de deux servitudes de passage au profit des occupants des habitations construites sur les parcelles situées à l'arrière de la parcelle dont ils sont propriétaires ;
- Au niveau de la voie d'accès menant auxdites parcelles situées à l'arrière, présence d'un abri leur appartenant qu'ils mettent gracieusement à disposition des occupants desdites habitations construites sur ces parcelles arrière ;
- L'ouverture du portail n'est pas automatisée malgré les installations présentes ;
- La chaudière fonctionne au fioul ;
- Le poêle situé dans la pièce de vie est un poêle à bois.

Mes opérations étant terminées, je me suis retirée.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit sur NEUF pages, auquel j'ai ajouté les annexes suivantes :
- Annexe 1 : Images fournies à titre d'illustration (Source : cadastre.gouv.fr) ;

- Annexe 2 : Images fournies à titre d'illustration (Source : geoportail.gouv.fr) ;
- Annexe 3 : CENT SOIXANTE-SEIZE photographies prises par mes soins, établies sur CENT pages ;
- Annexe 4 : Rapport de risques obtenu depuis le site Internet www.georisques.gouv.fr, établi sur DIX-SEPT pages ;

Le tout établi sur CENT TRENTE-CINQ PAGES, et ce pour servir et valoir ce que de droit à mes requérants.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des Commissaires de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté à 12h30 pour se terminer à 14h20.

Le Commissaire de justice soussignée



Annexe 3

I. EXTERIEUR

Photographie n°1



Photographie n°2



Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12



Photographie n°13



Photographie n°14



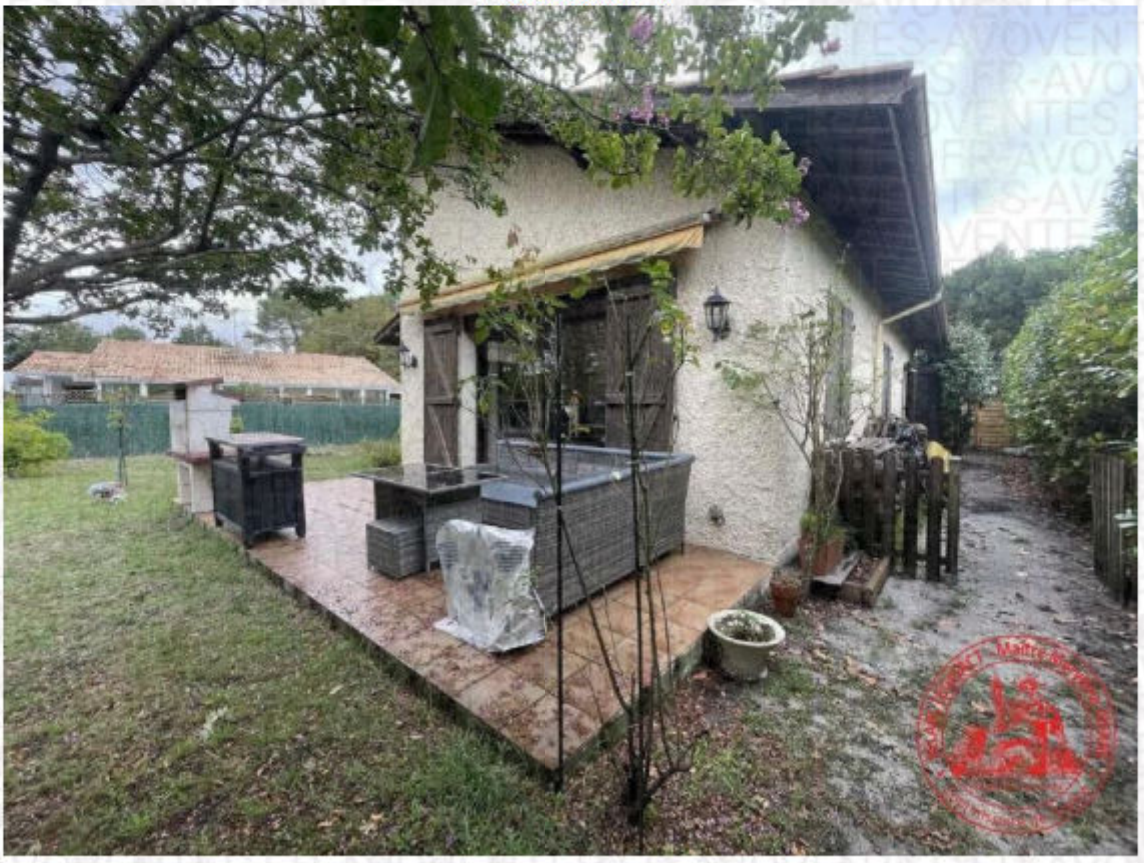
Photographie n°15



Photographie n°16



Photographie n°17



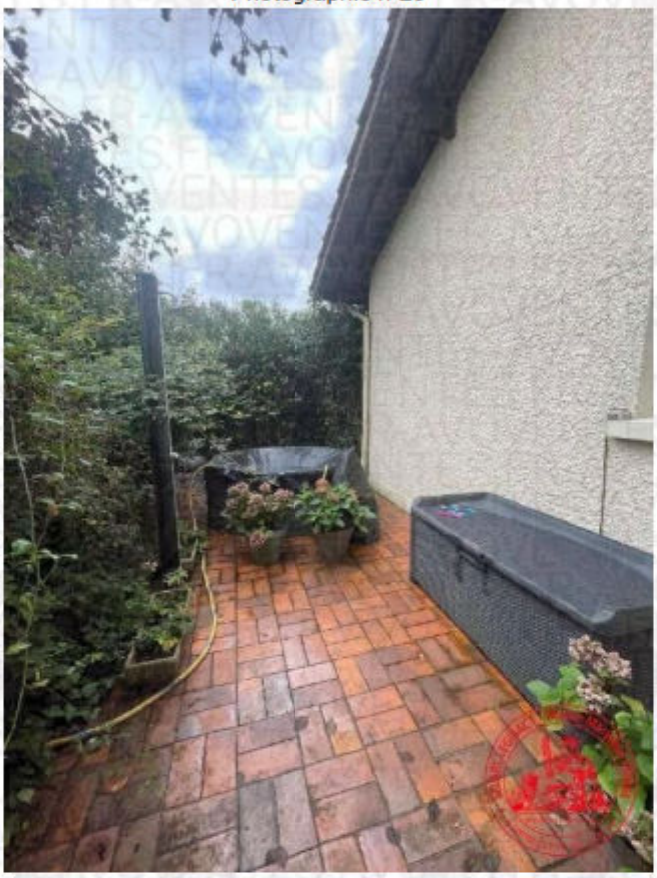
Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



Photographie n°21



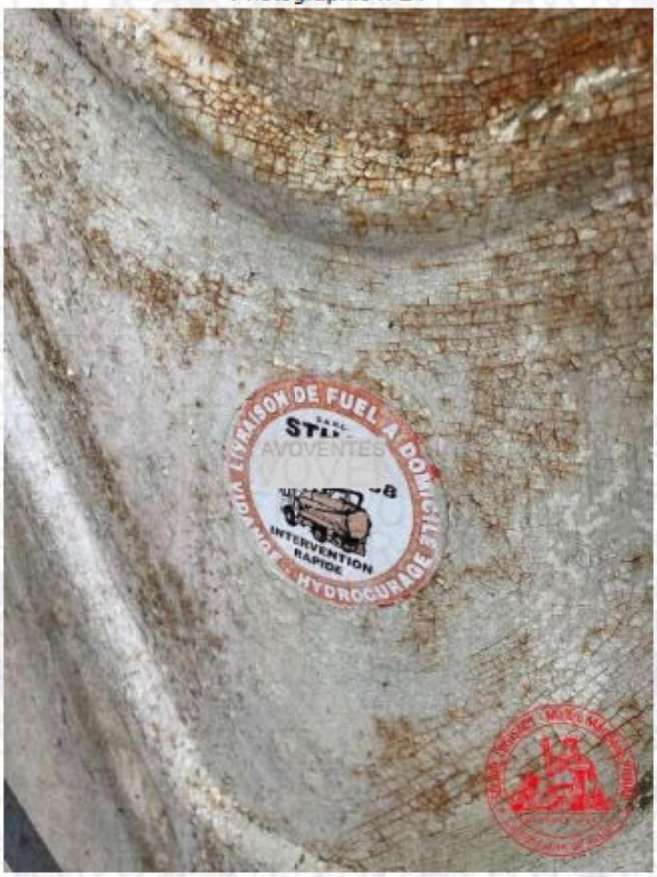
Photographie n°22



Photographie n°23



Photographie n°24



II. ENTREE

Photographie n°25



Photographie n°26



Photographie n°27



III. CHAMBRE 1

Photographie n°28



Photographie n°29



Photographie n°30



Photographie n°31



IV. DEGAGEMENT

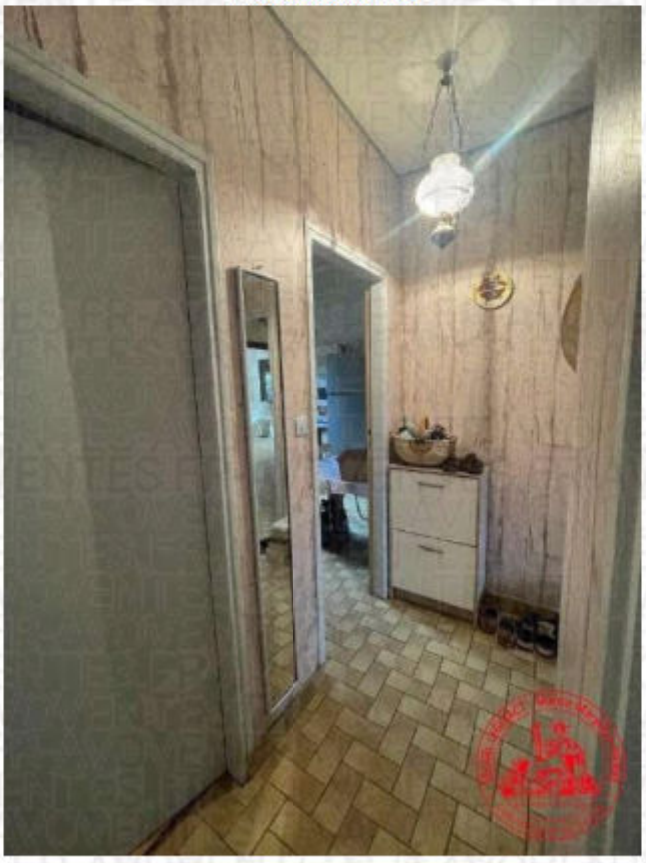
Photographie n°32



Photographie n°33



Photographie n°34

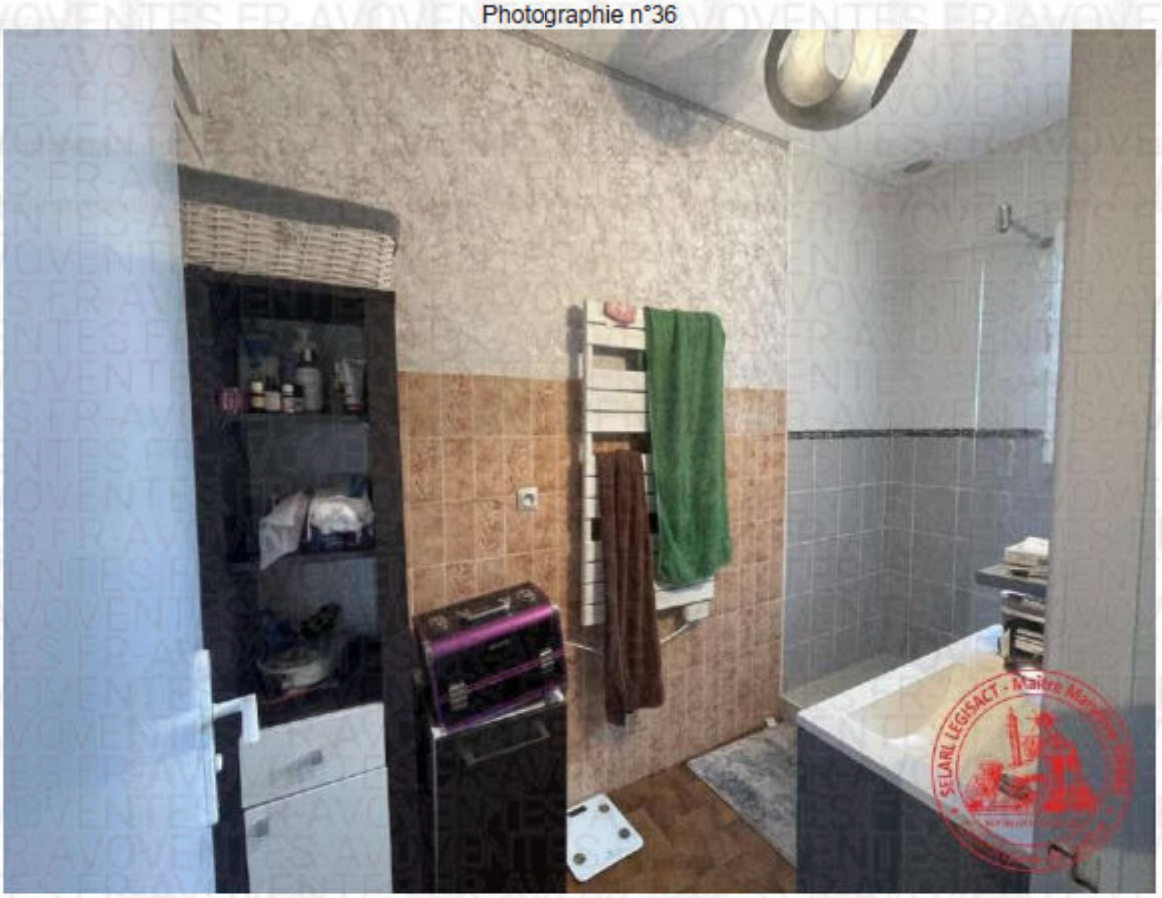


Photographie n°35

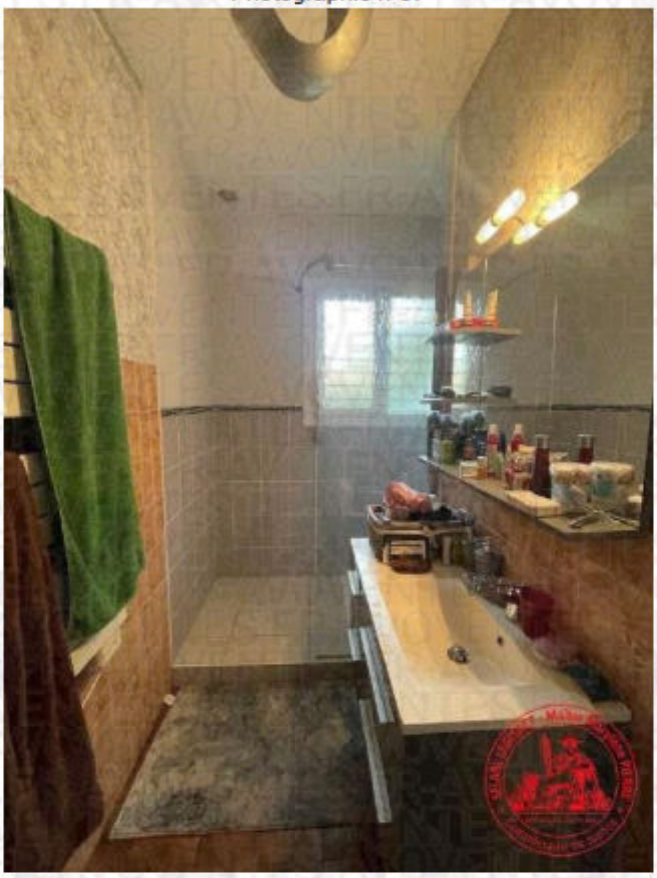


V. SALLE D'EAU

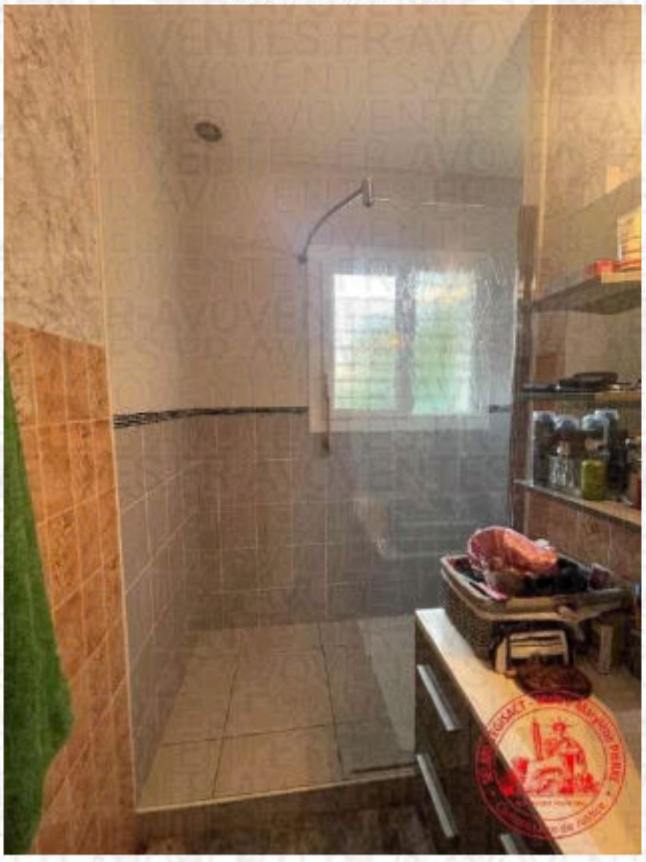
Photographie n°36



Photographie n°37



Photographie n°38



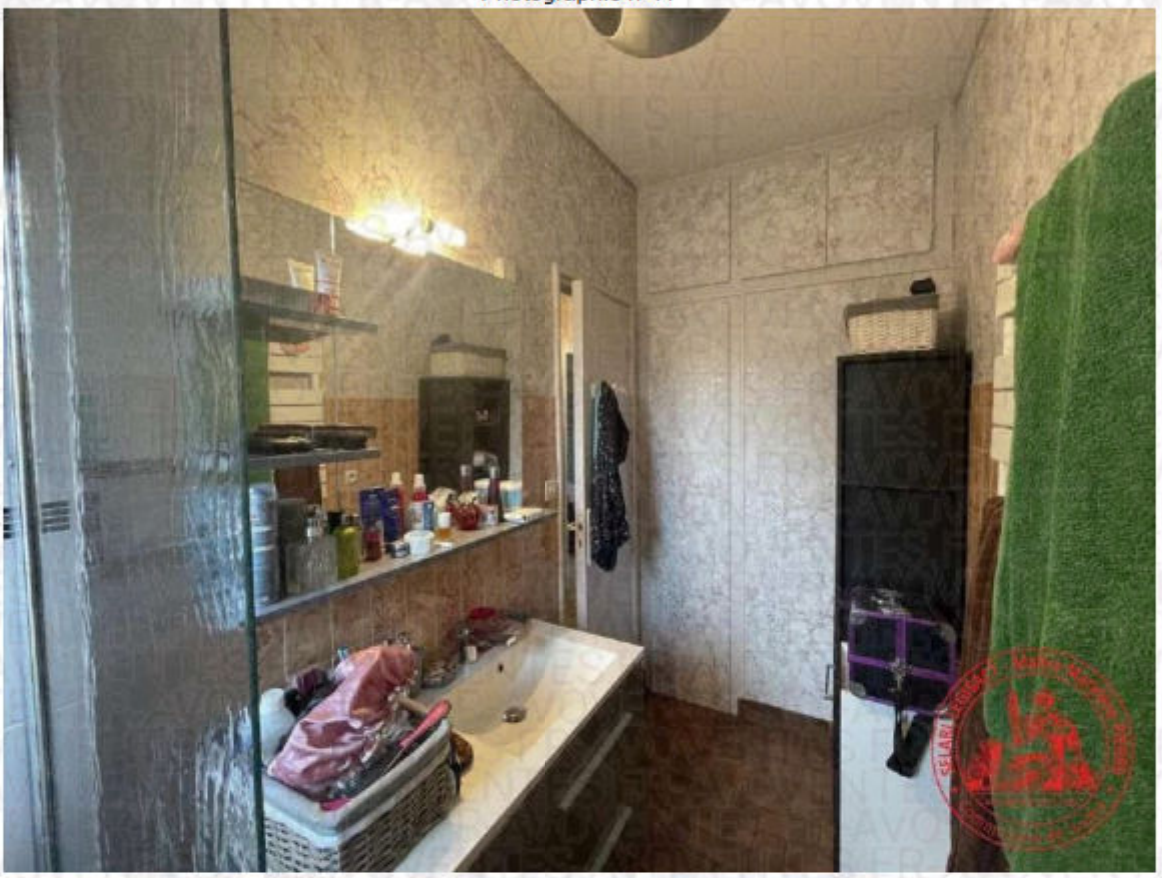
Photographie n°39



Photographie n°40



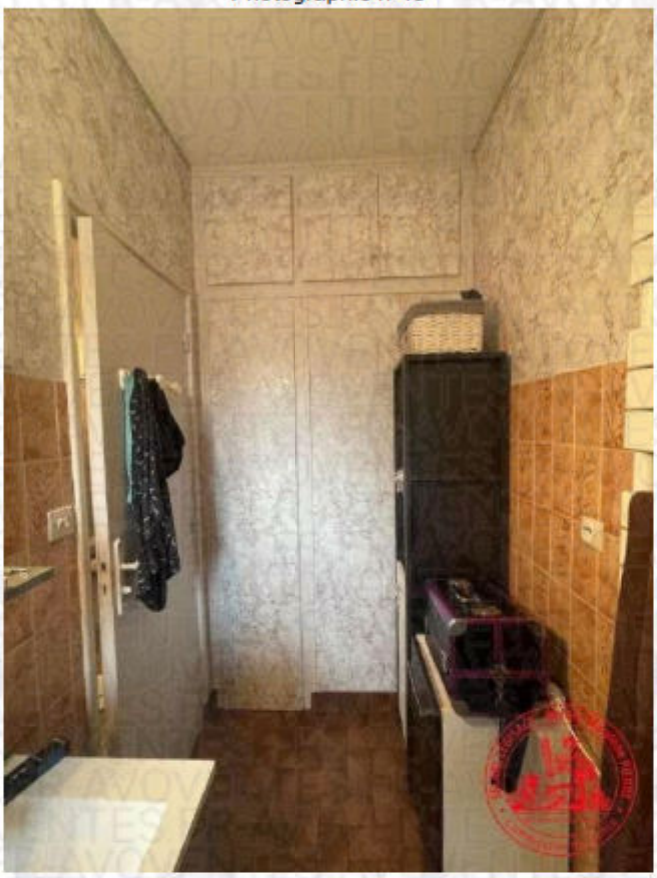
Photographie n°41



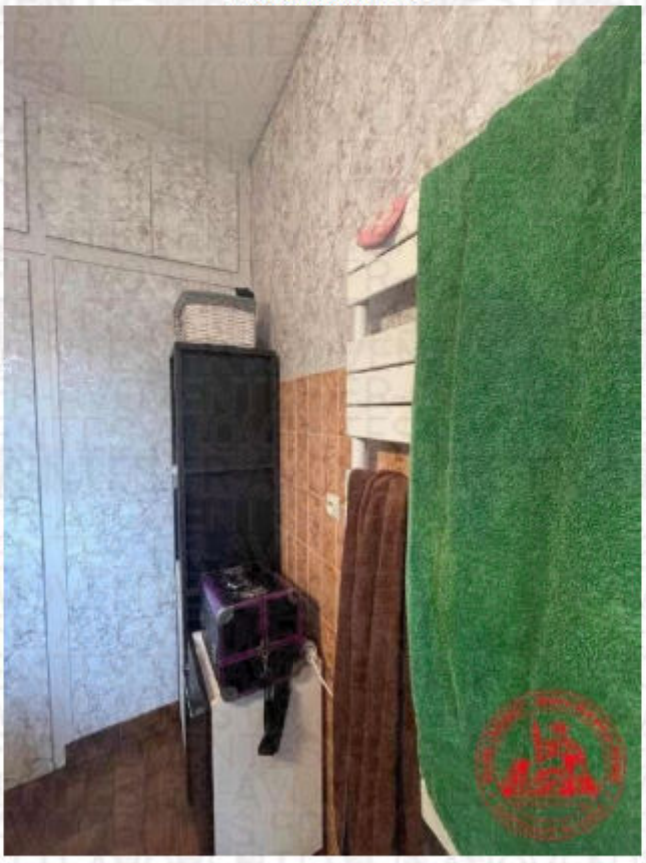
Photographie n°42



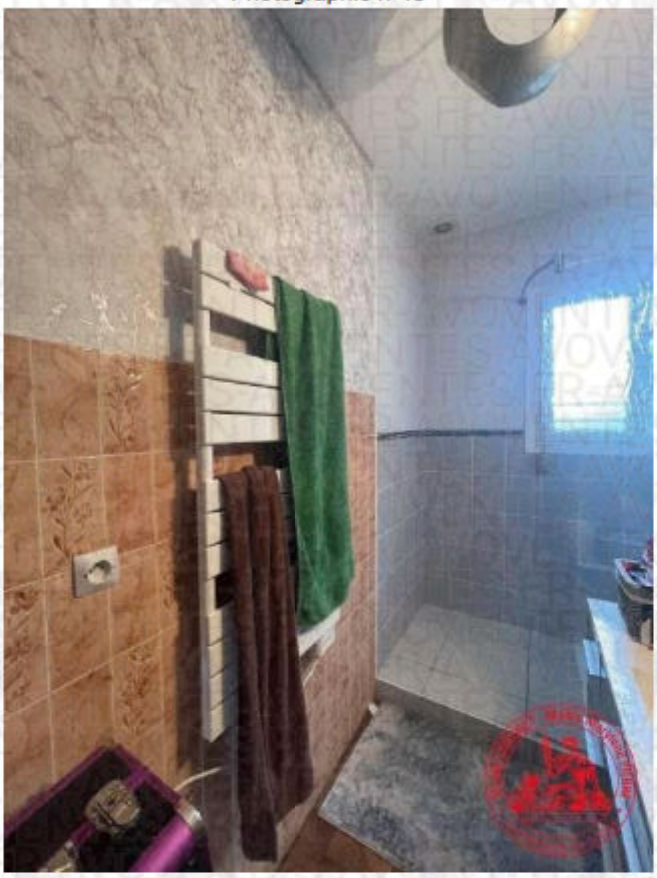
Photographie n°43



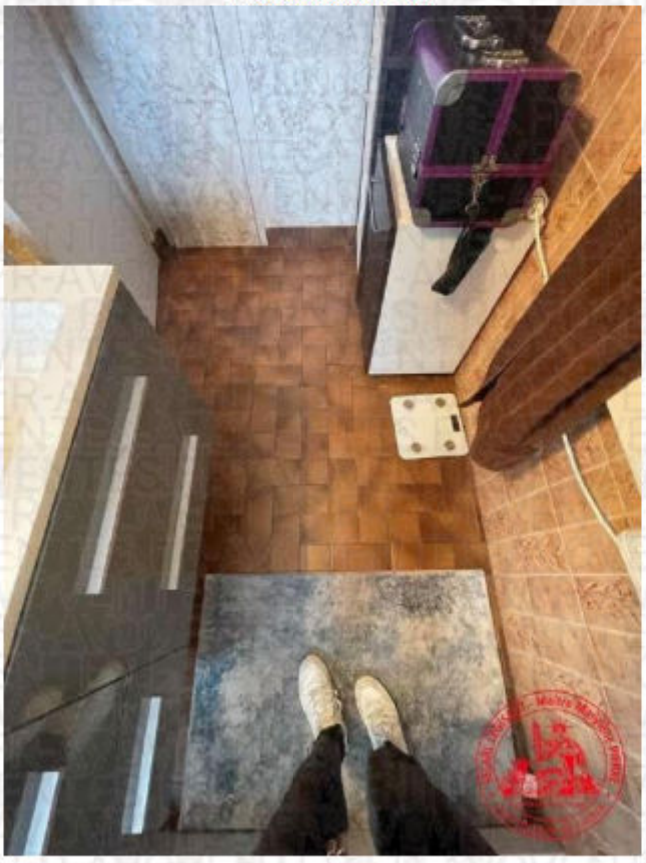
Photographie n°44



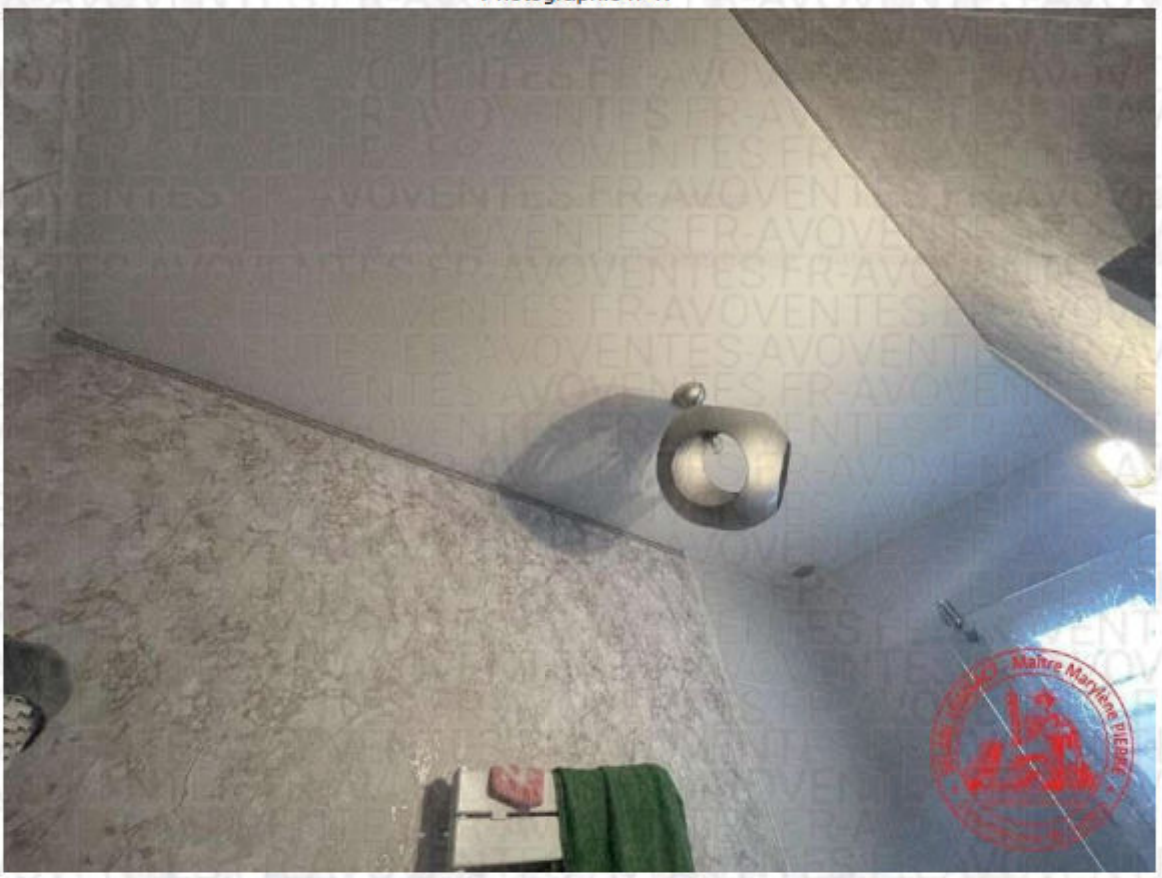
Photographie n°45



Photographie n°46



Photographie n°47



Photographie n°48



VI. WC

Photographie n°49



Photographie n°50



Photographie n°51



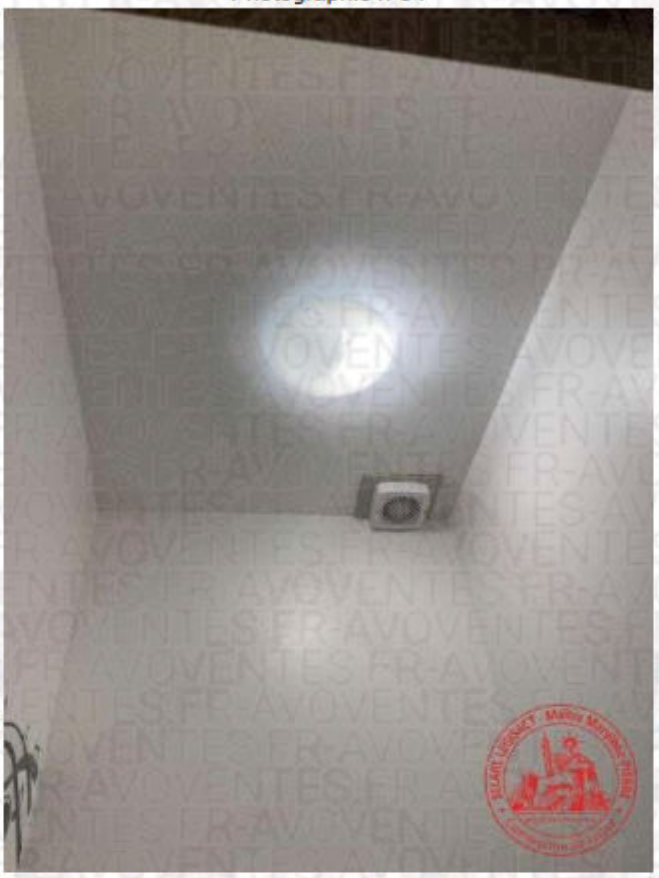
Photographie n°52



Photographie n°53



Photographie n°54



VII. CHAMBRE 2

Photographie n°55



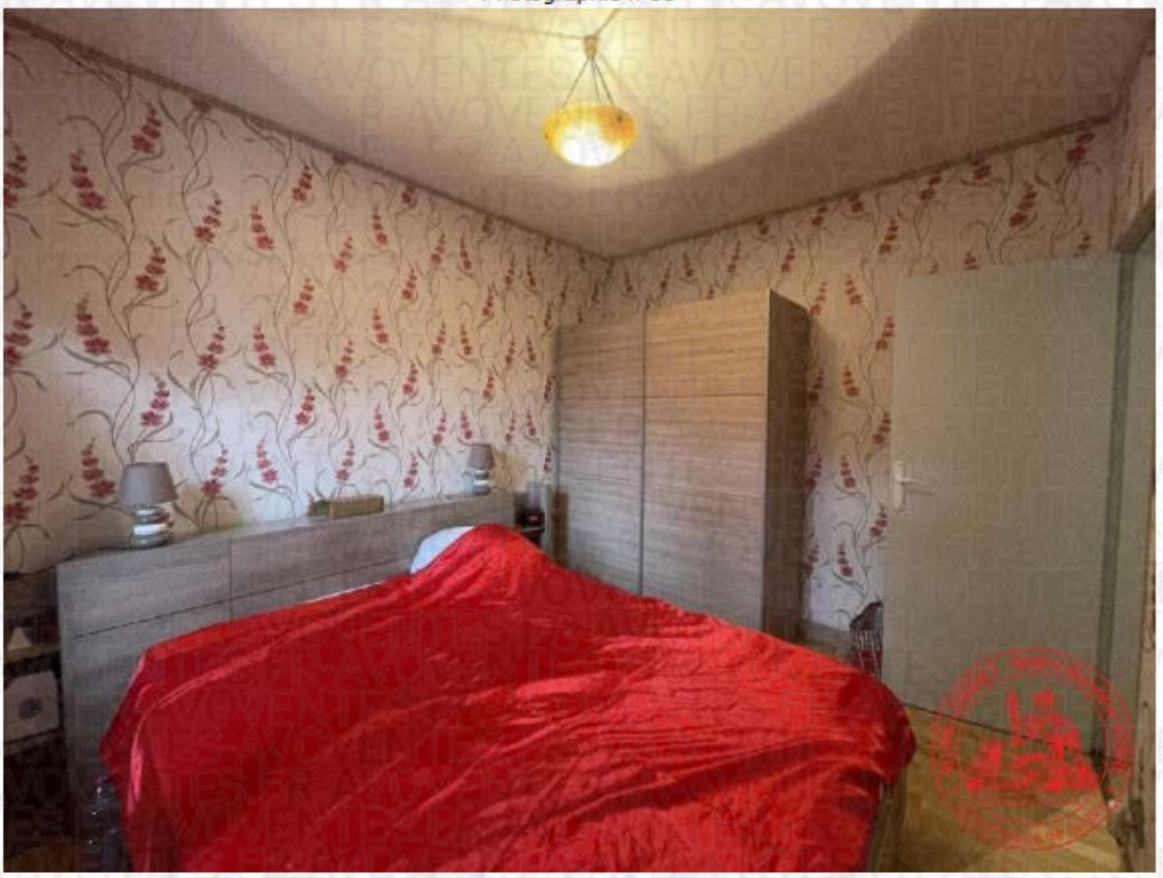
Photographie n°56



Photographie n°57



Photographie n°58



Photographie n°59



Photographie n°60

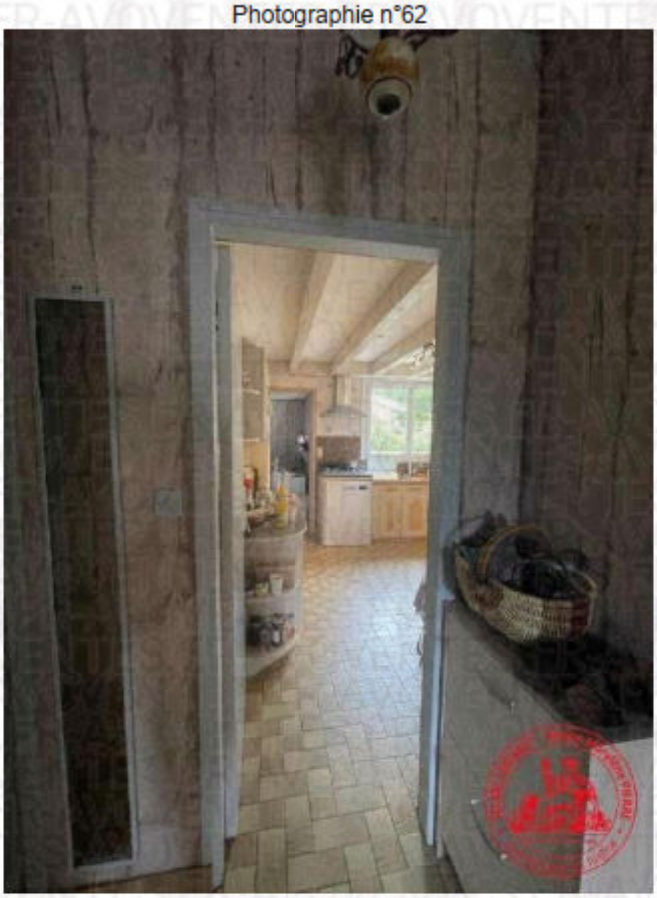


Photographie n°61



VIII. CUISINE

Photographie n°62



Photographie n°63



Photographie n°64



Photographie n°65



Photographie n°66



Photographie n°67



Photographie n°68



Photographie n°69



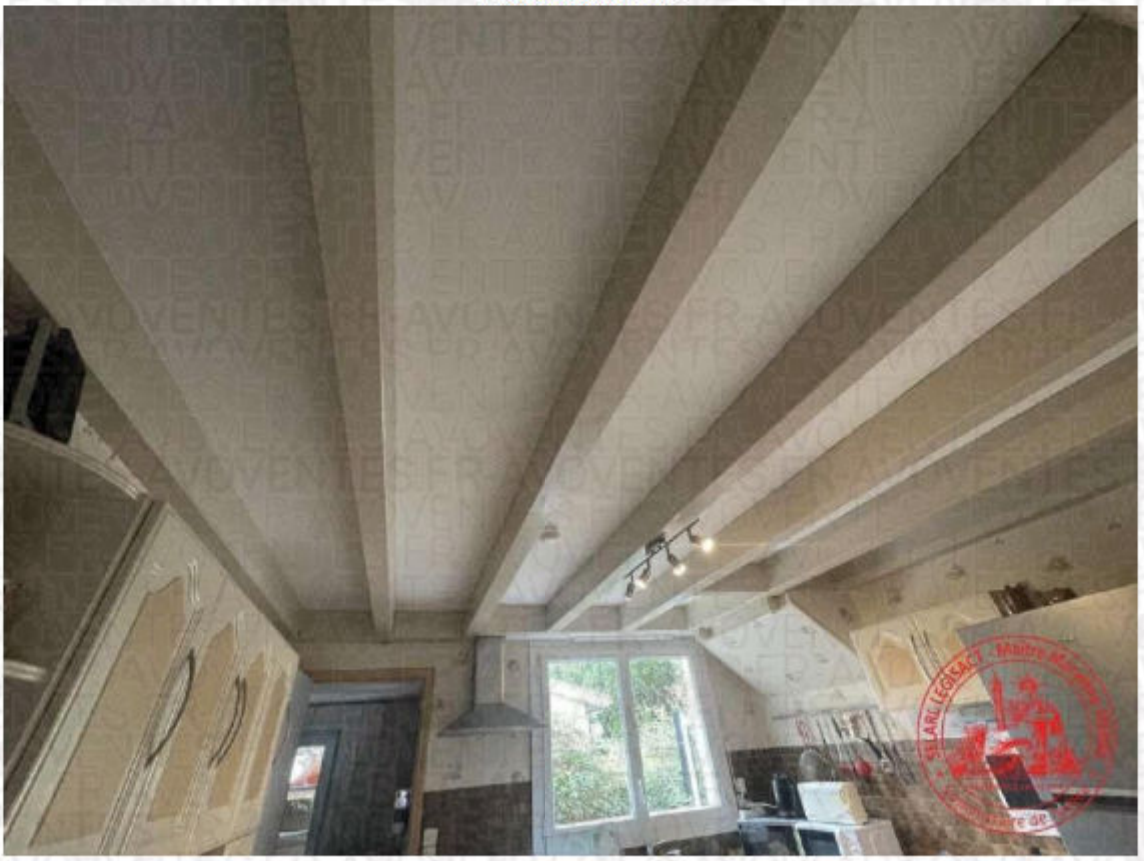
Photographie n°70



Photographie n°71



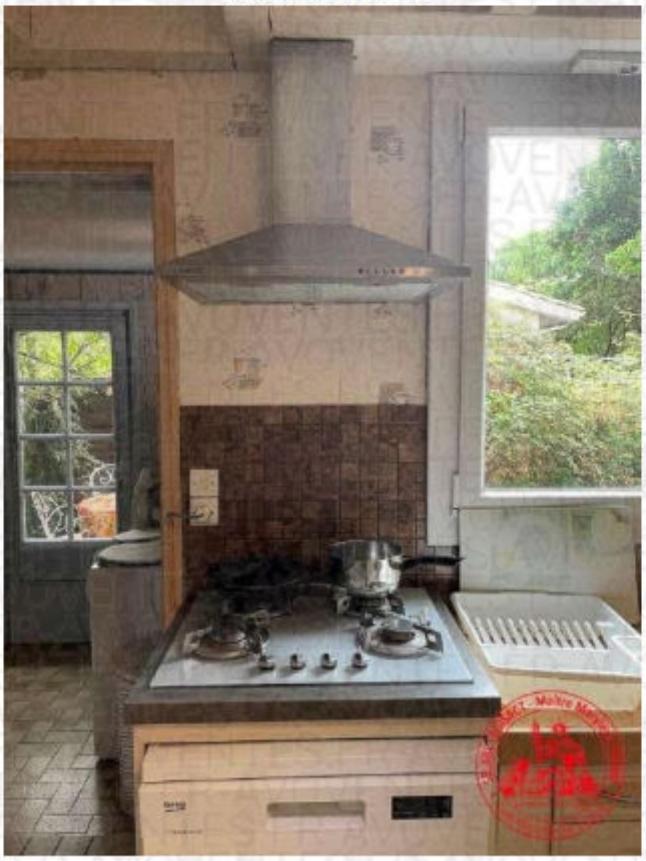
Photographie n°72



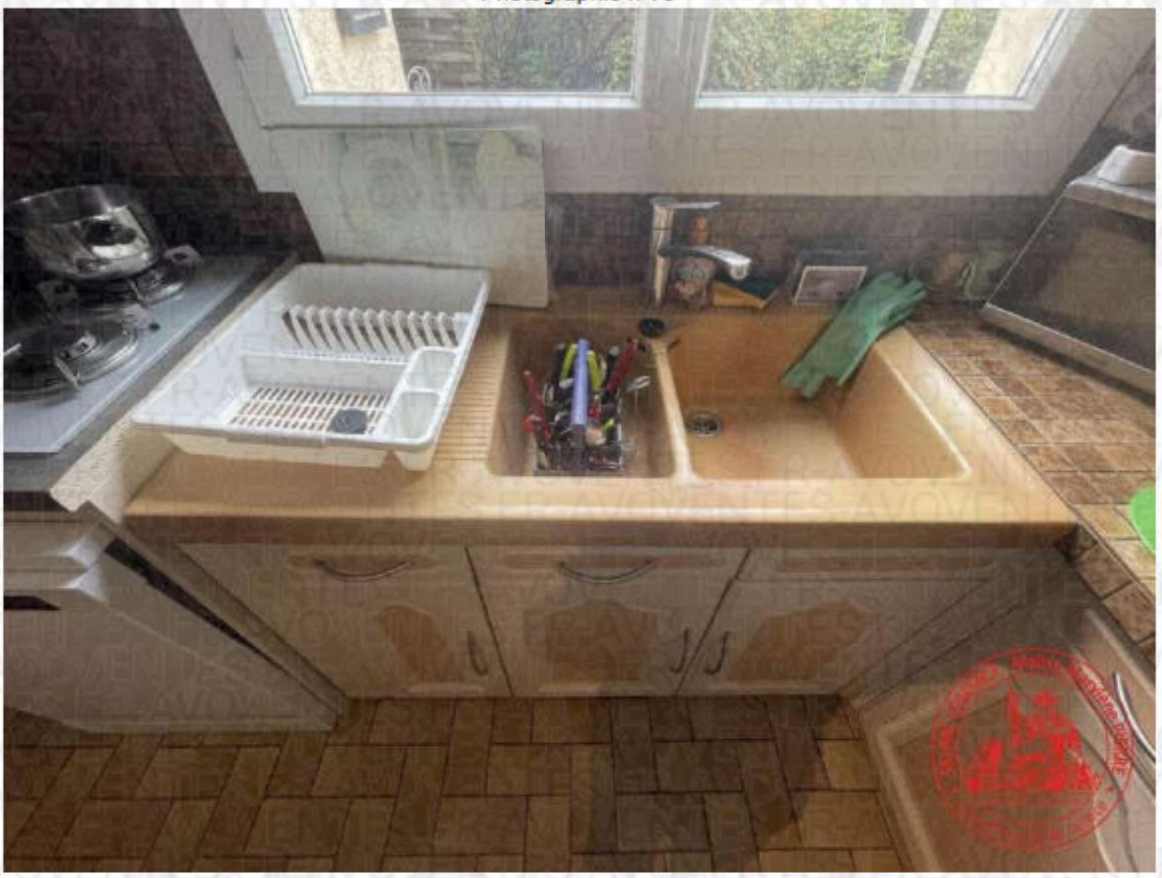
Photographie n°73



Photographie n°74



Photographie n°75



IX. CELLIER/BUANDERIE

Photographie n°76



Photographie n°77



Photographie n°78



Photographie n°79



Photographie n°80



Photographie n°81



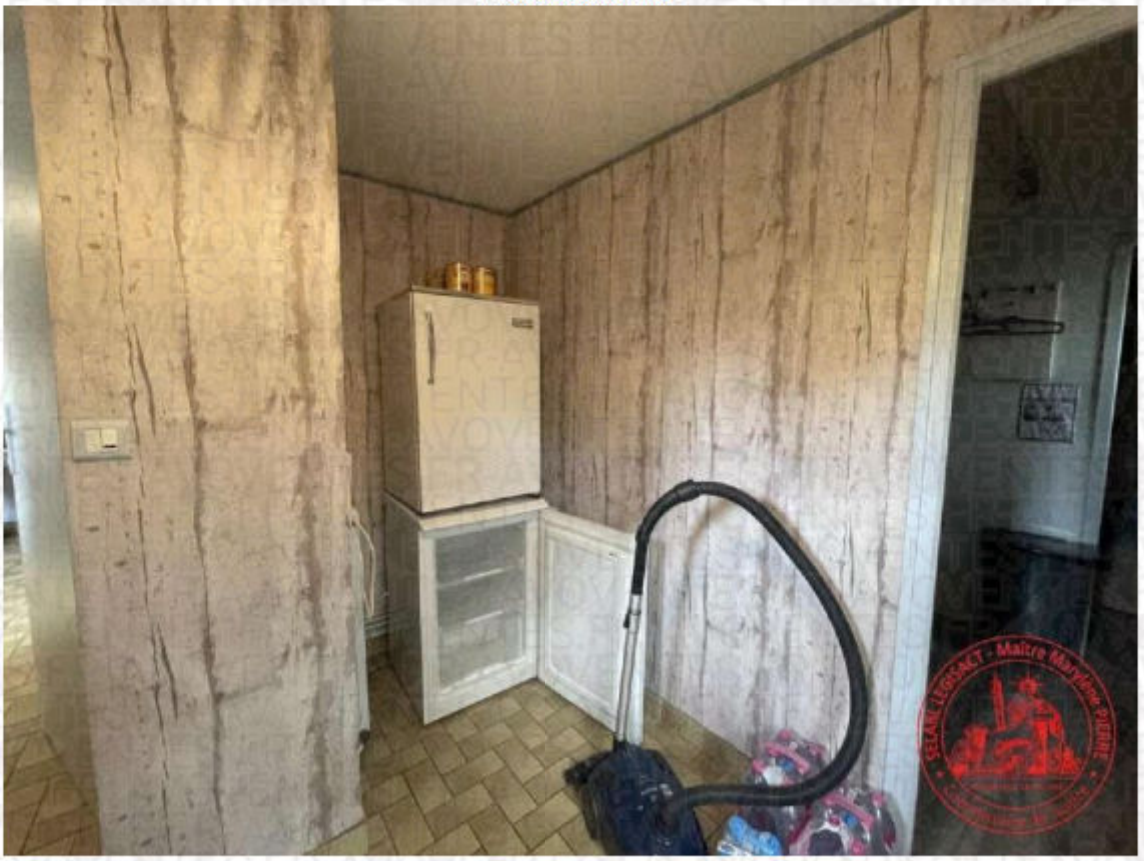
Photographie n°82



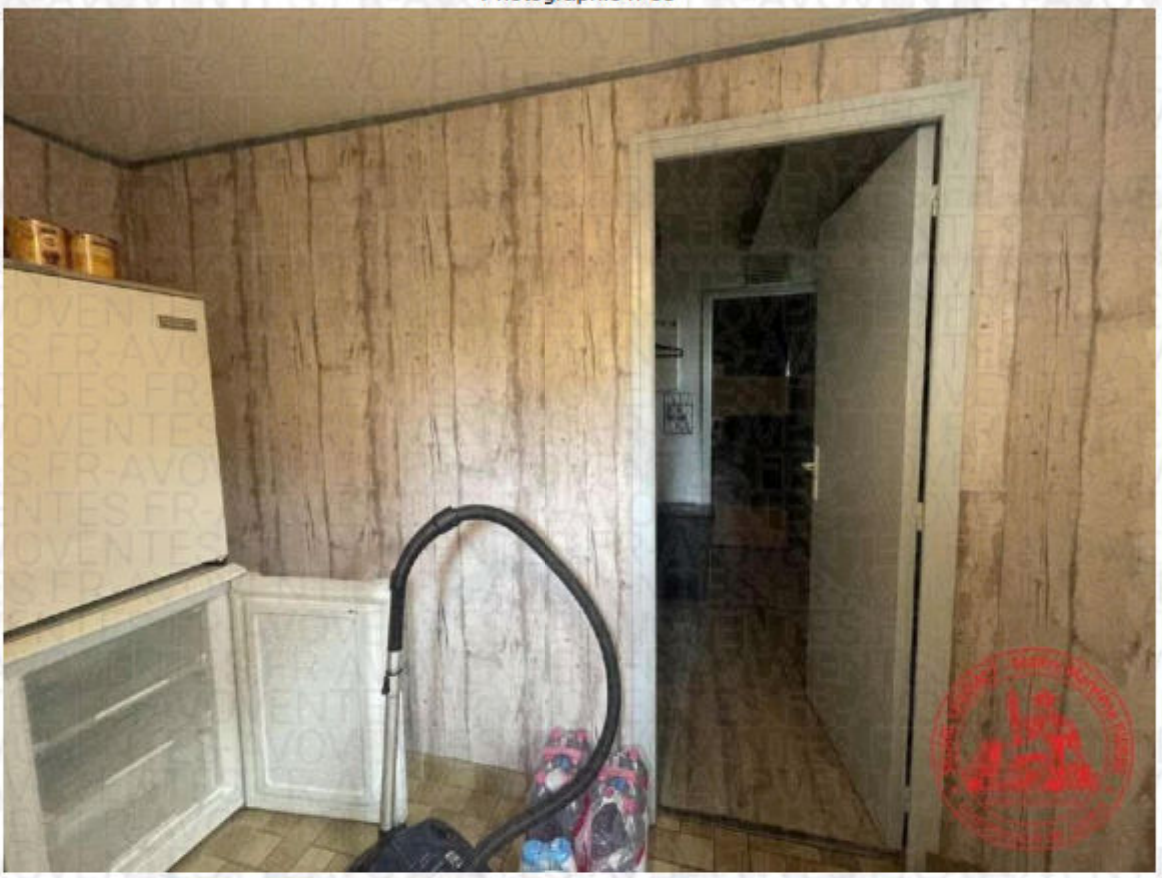
Photographie n°83



Photographie n°84



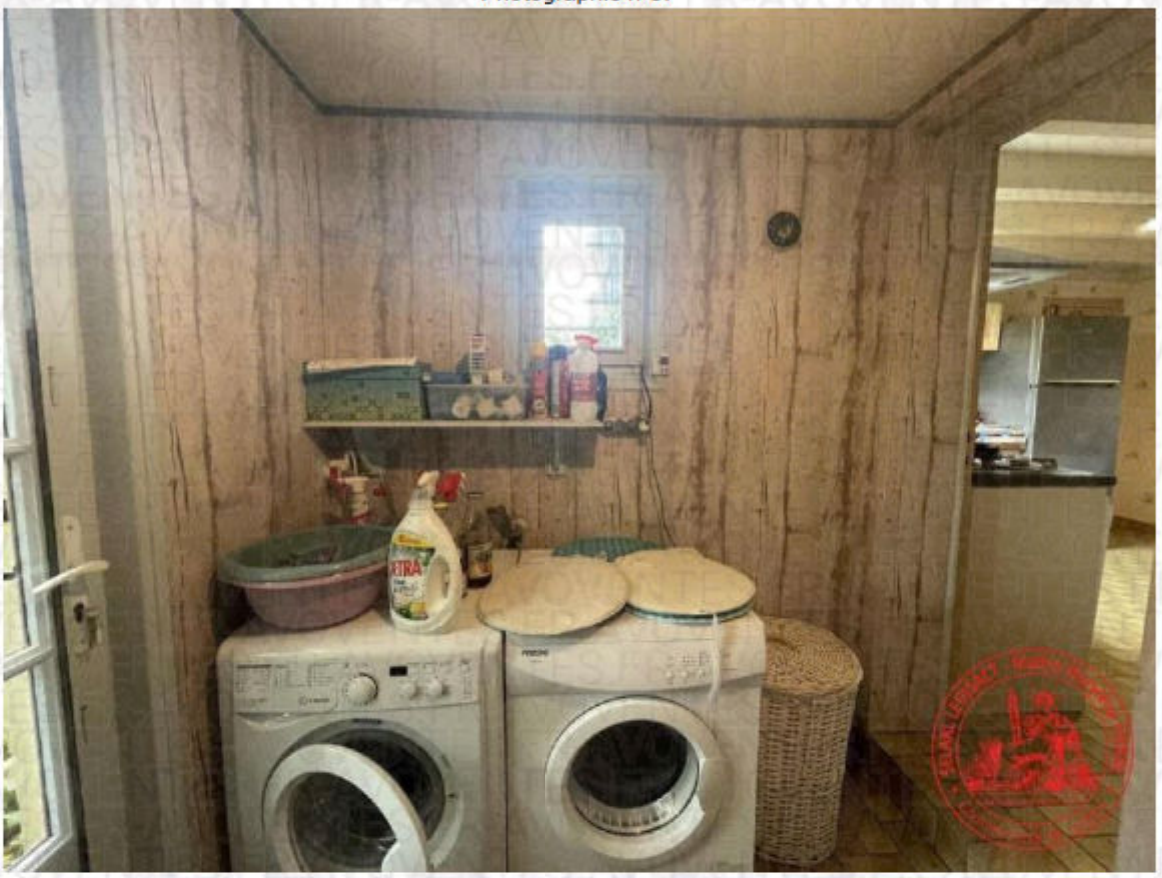
Photographie n°85



Photographie n°86



Photographie n°87



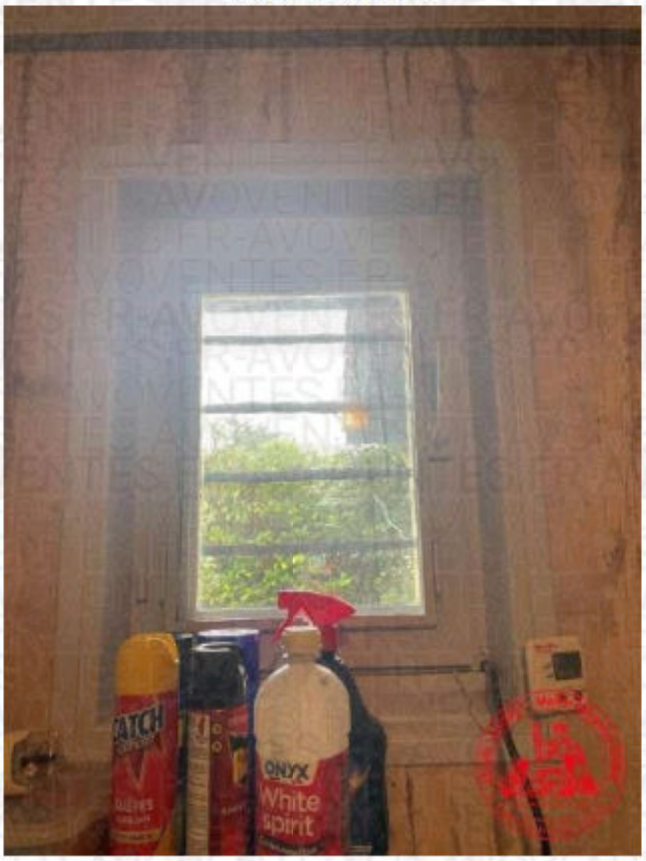
Photographie n°88



Photographie n°89



Photographie n°90



Photographie n°91



Photographie n°92



X. LOCAL CHAUDIERE

Photographie n°93



Photographie n°94



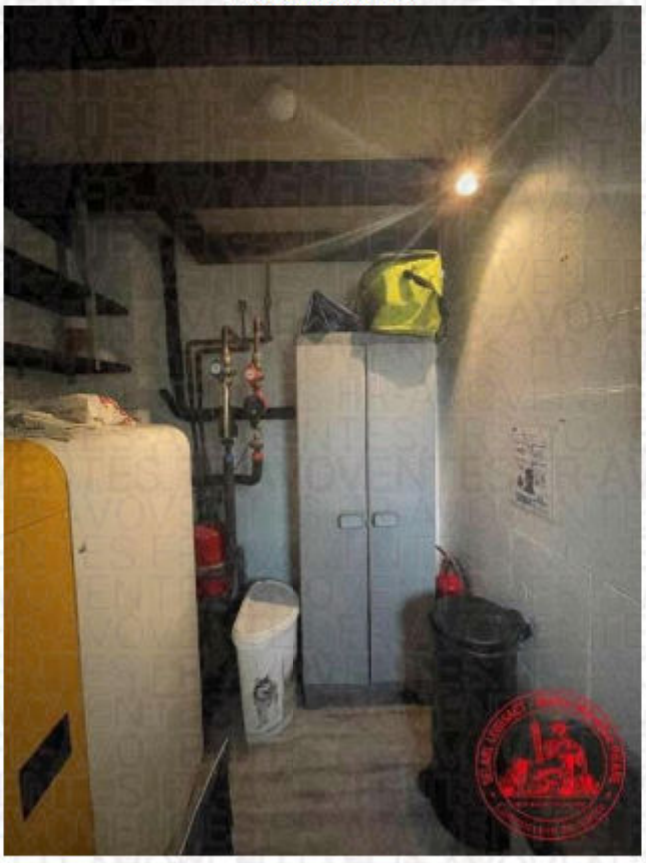
Photographie n°95



Photographie n°96



Photographie n°97



Photographie n°98



Photographie n°99



Photographie n°100



Photographie n°101



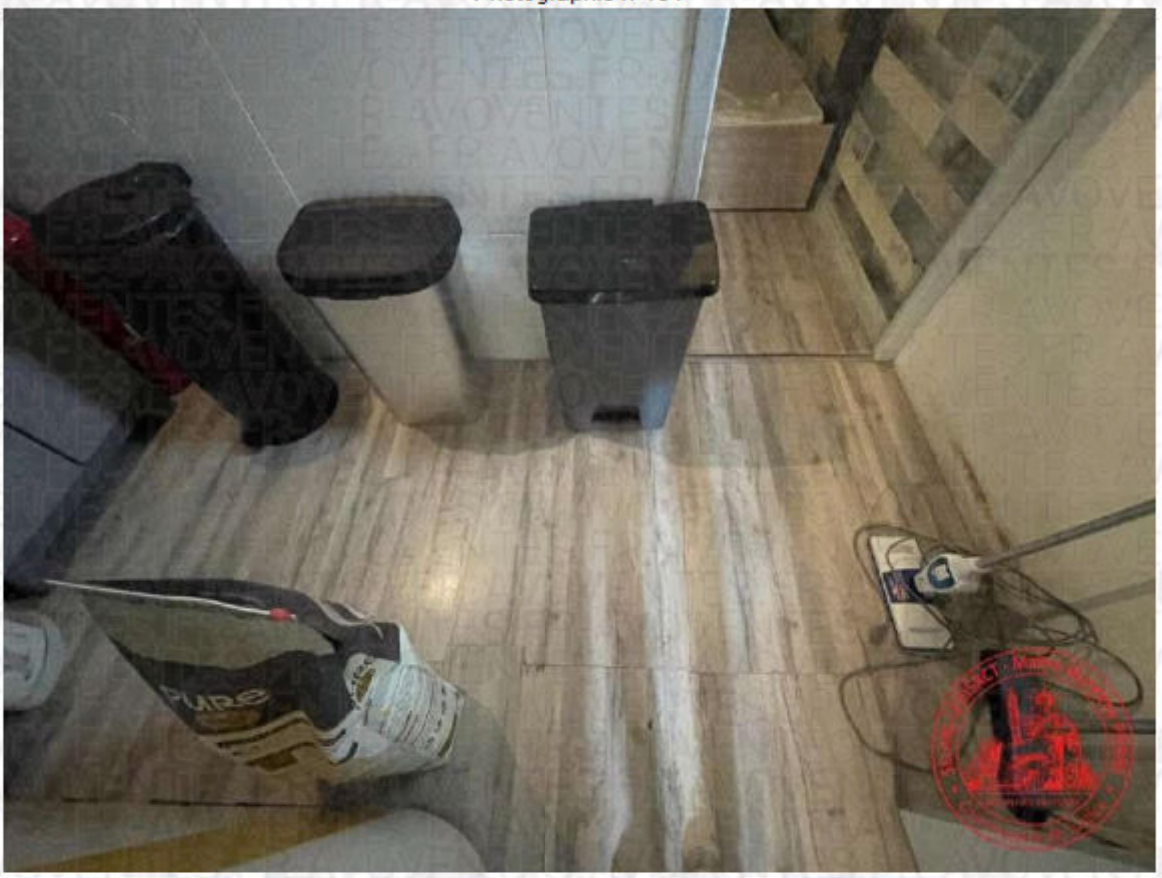
Photographie n°102



Photographie n°103



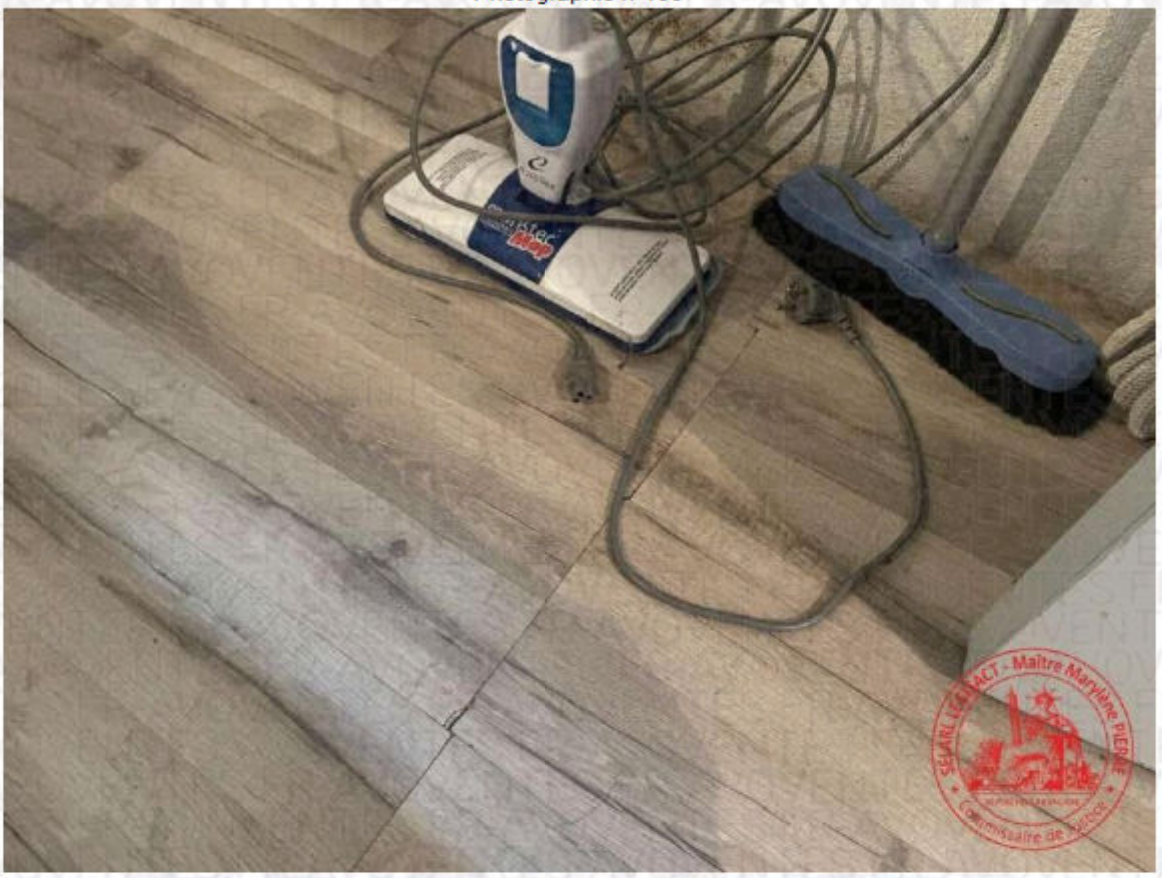
Photographie n°104



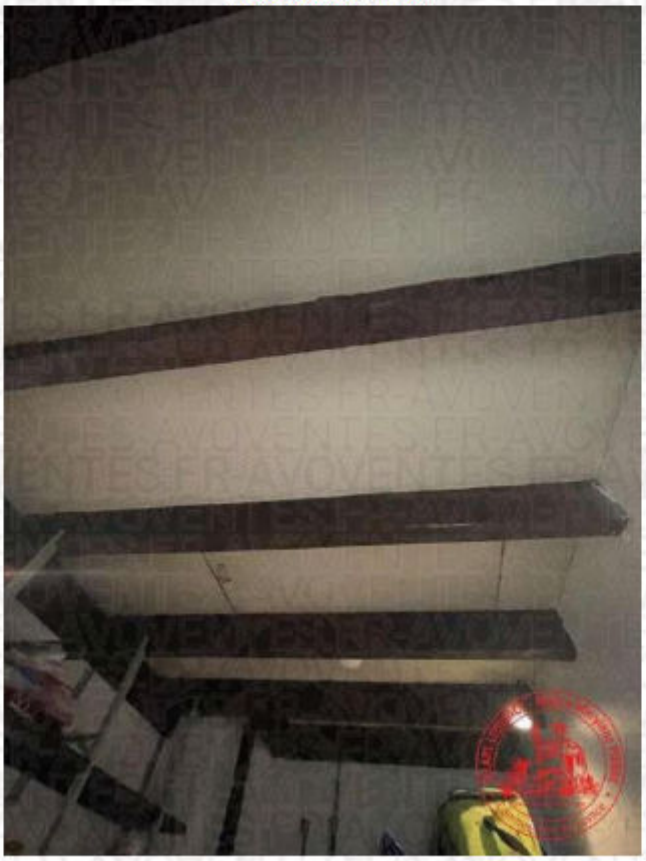
Photographie n°105



Photographie n°106



Photographie n°107



Photographie n°108



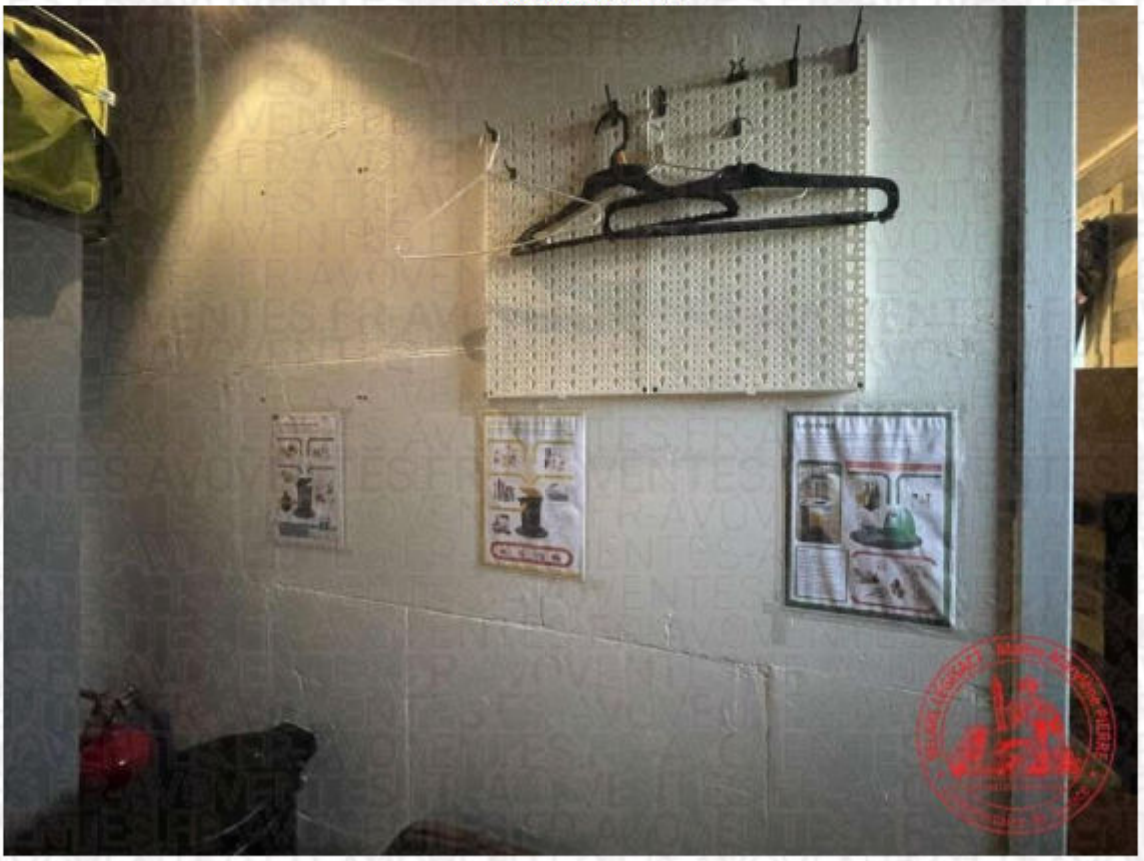
Photographie n°109



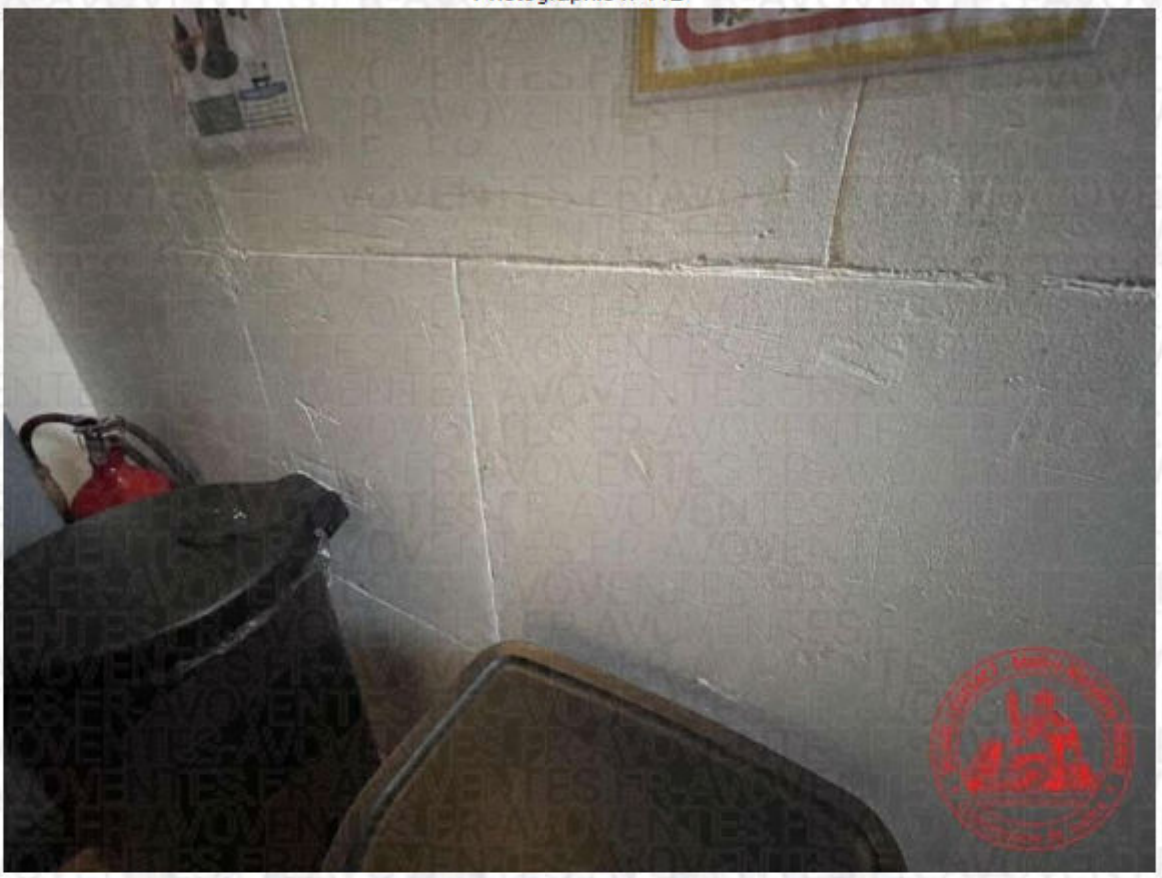
Photographie n°110



Photographie n°111

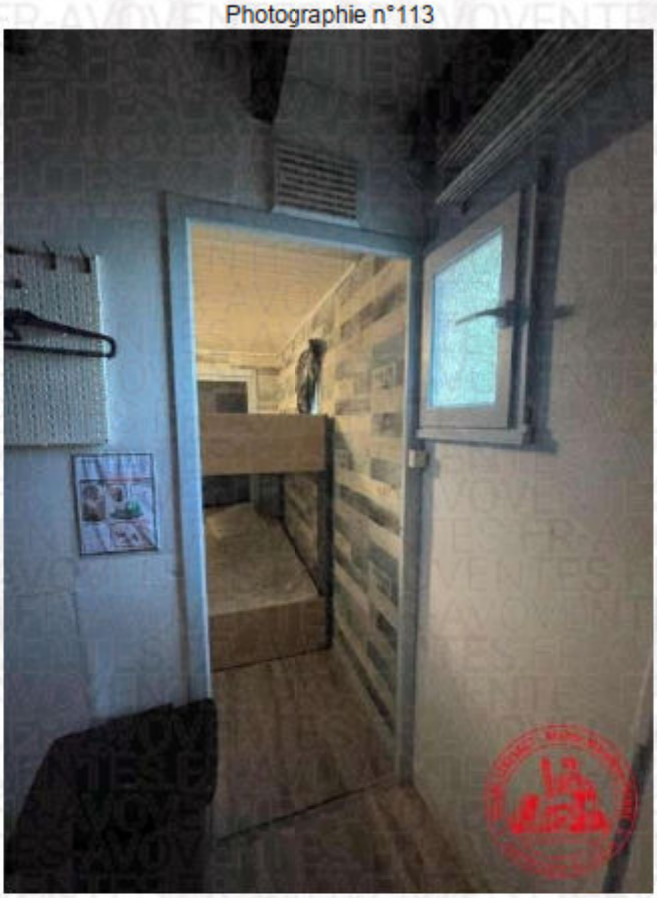


Photographie n°112

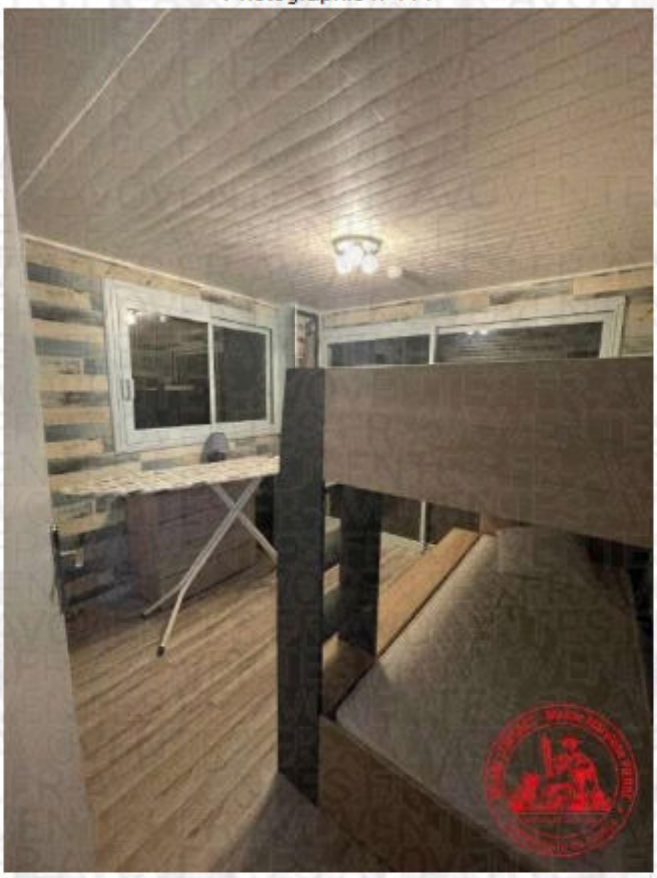


XI. CHAMBRE 3

Photographie n°113



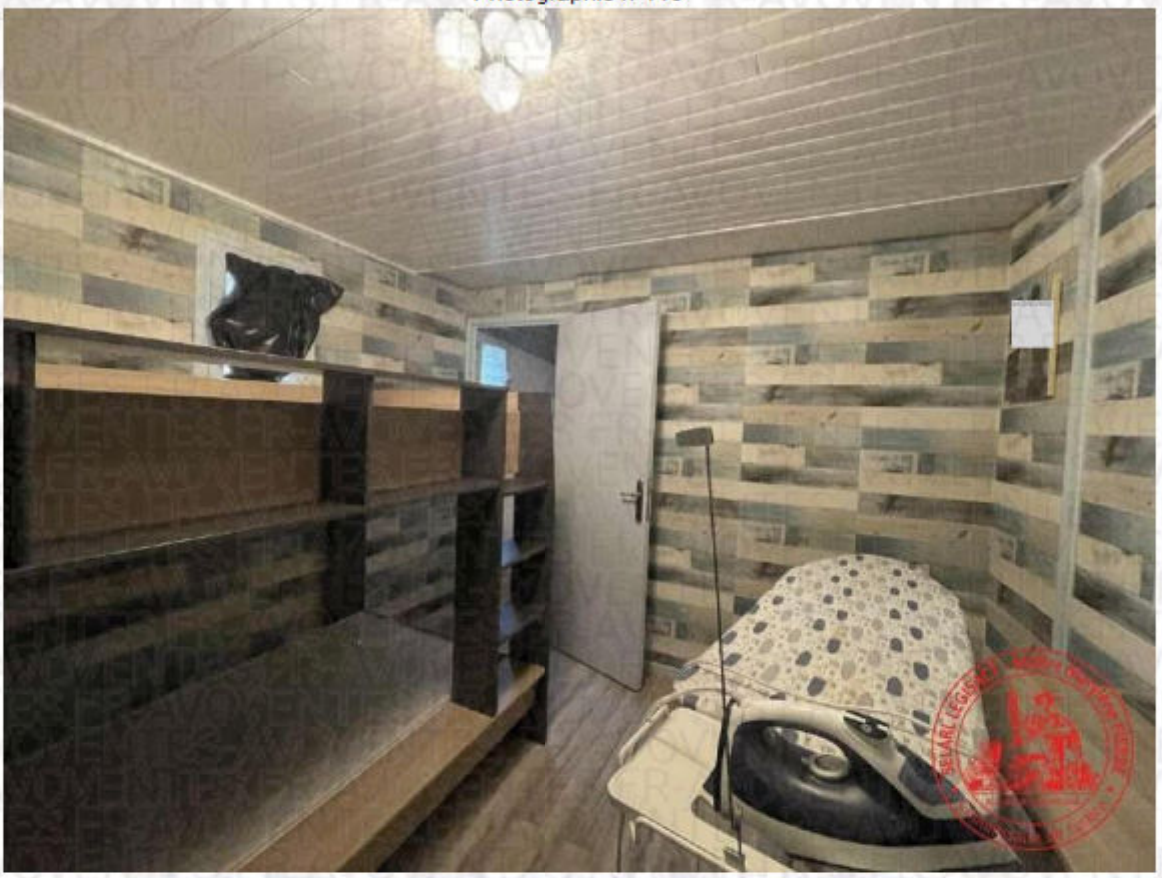
Photographie n°114



Photographie n°115



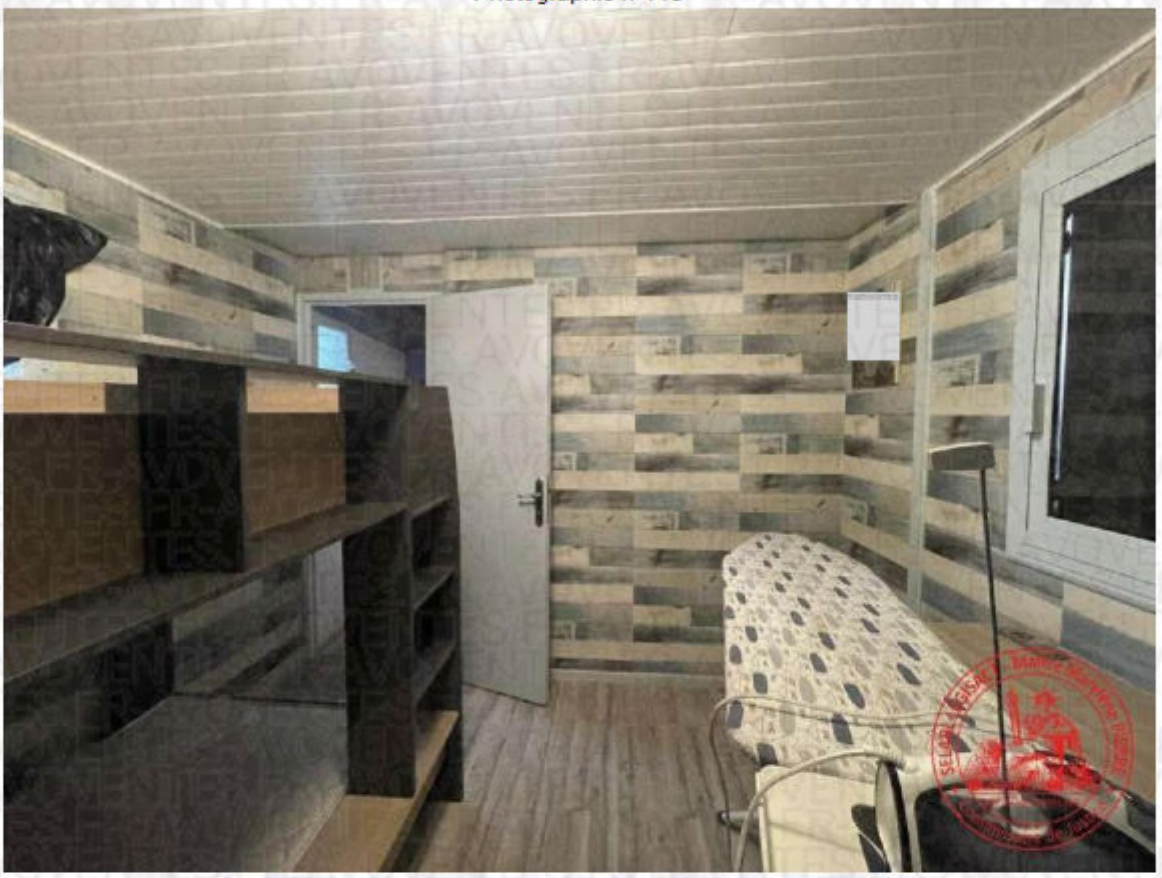
Photographie n°116



Photographie n°117



Photographie n°118



Photographie n°119



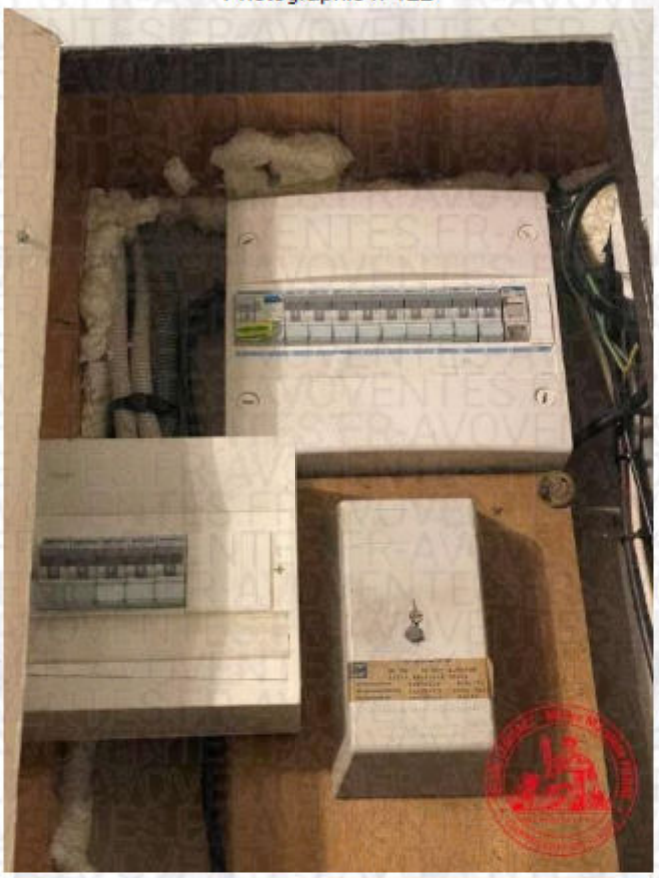
Photographie n°120



Photographie n°121



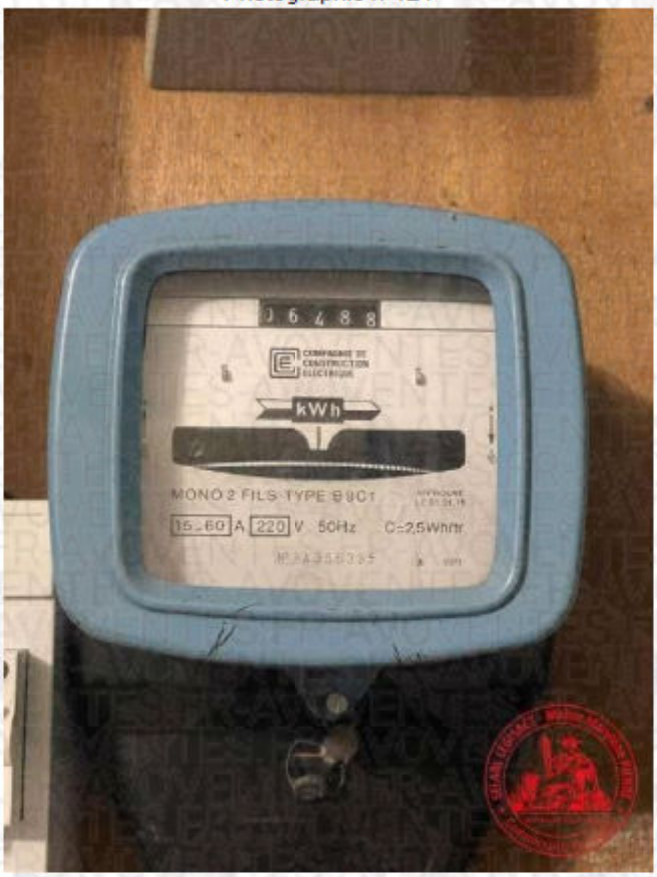
Photographie n°122



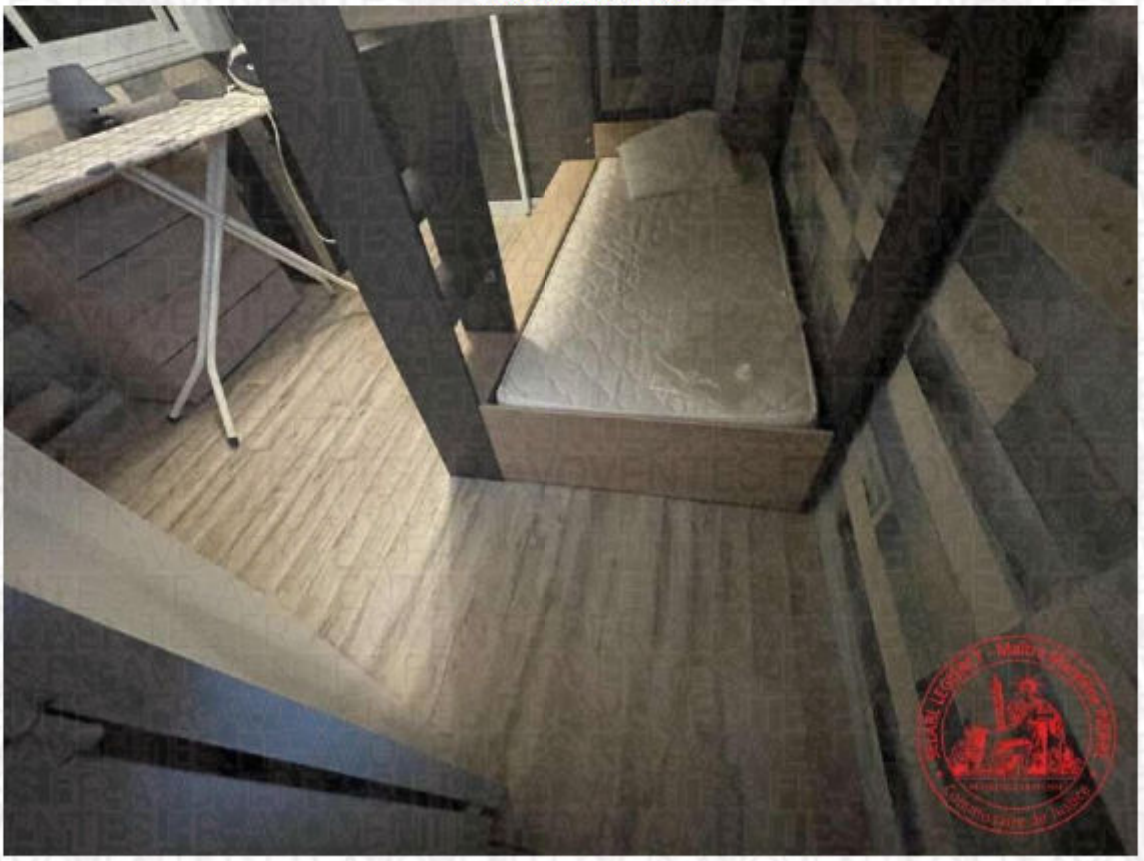
Photographie n°123



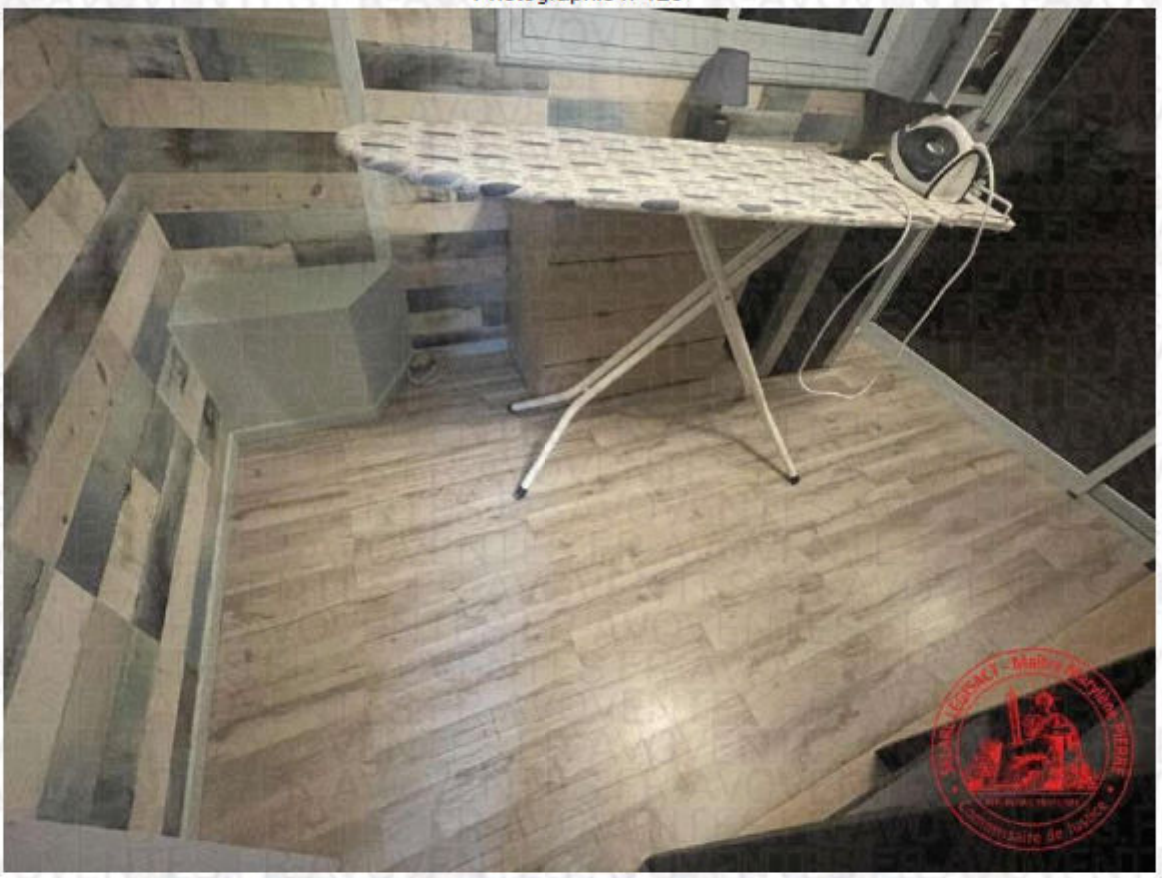
Photographie n°124



Photographie n°125



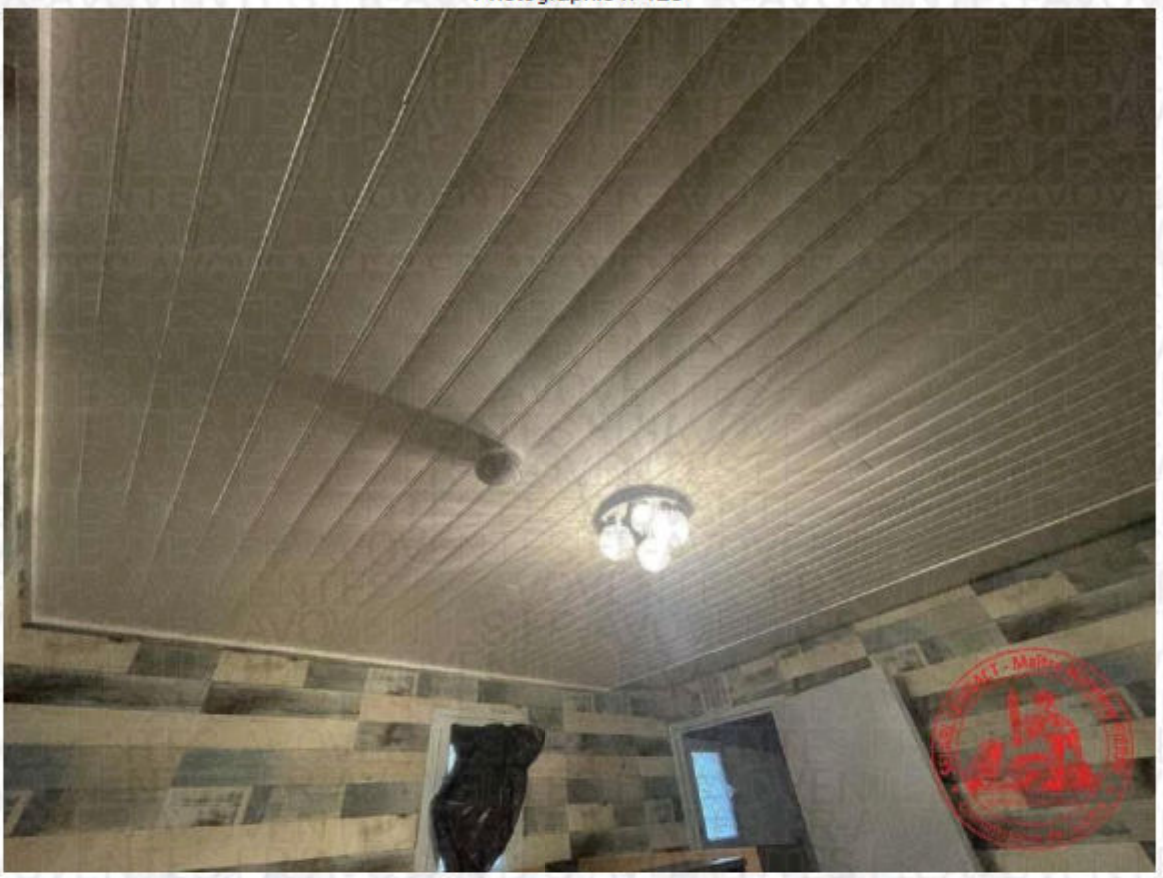
Photographie n°126



Photographie n°127



Photographie n°128



XII. PIECE DE VIE - ESPACE SALLE A MANGER

Photographie n°129



Photographie n°130



Photographie n°131



Photographie n°132



Photographie n°133



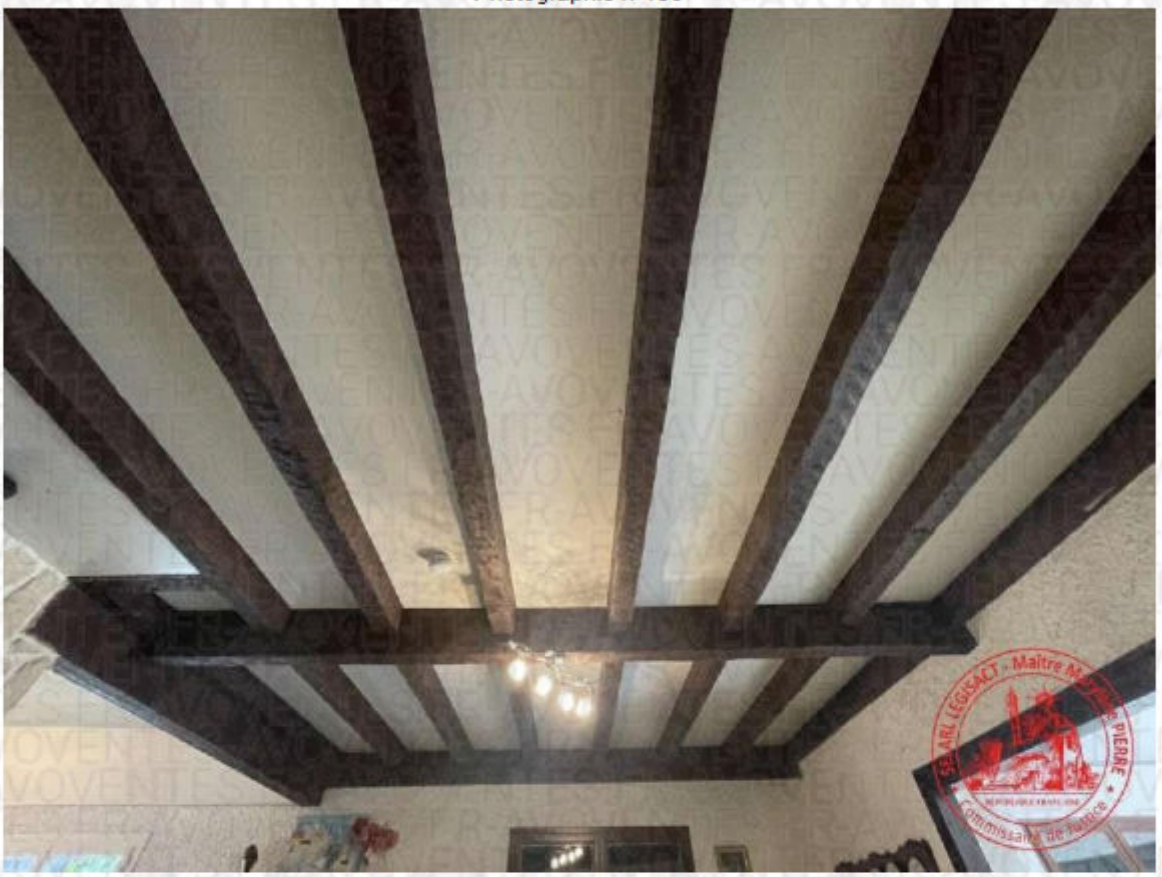
Photographie n°134



Photographie n°135



Photographie n°136



Photographie n°137



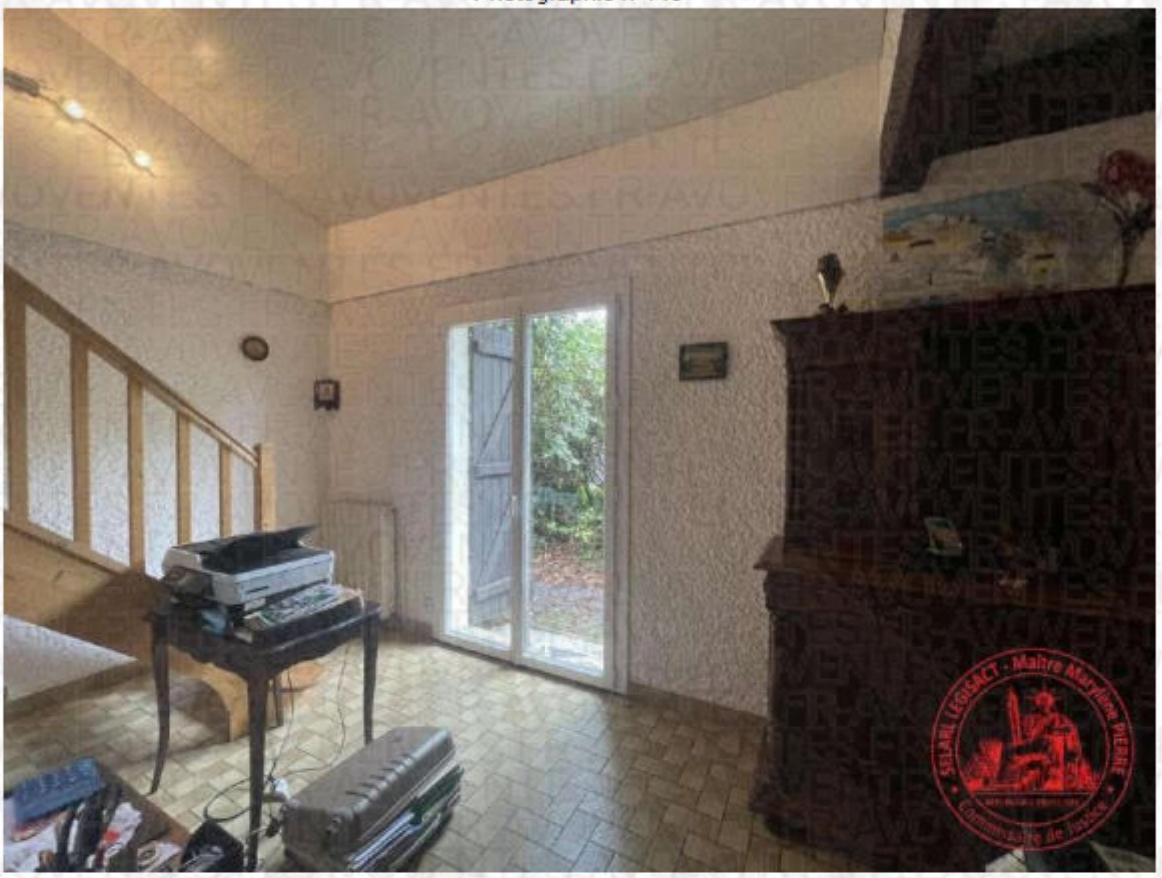
Photographie n°138



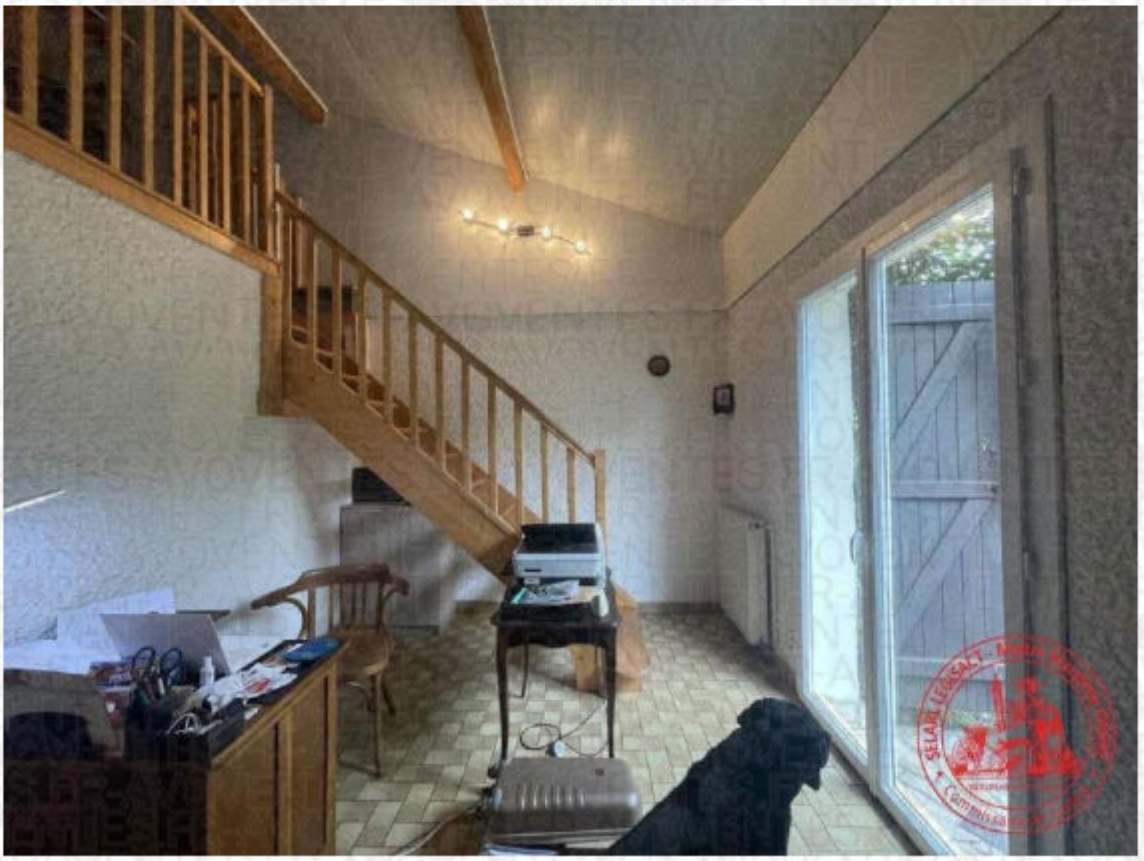
Photographie n°139



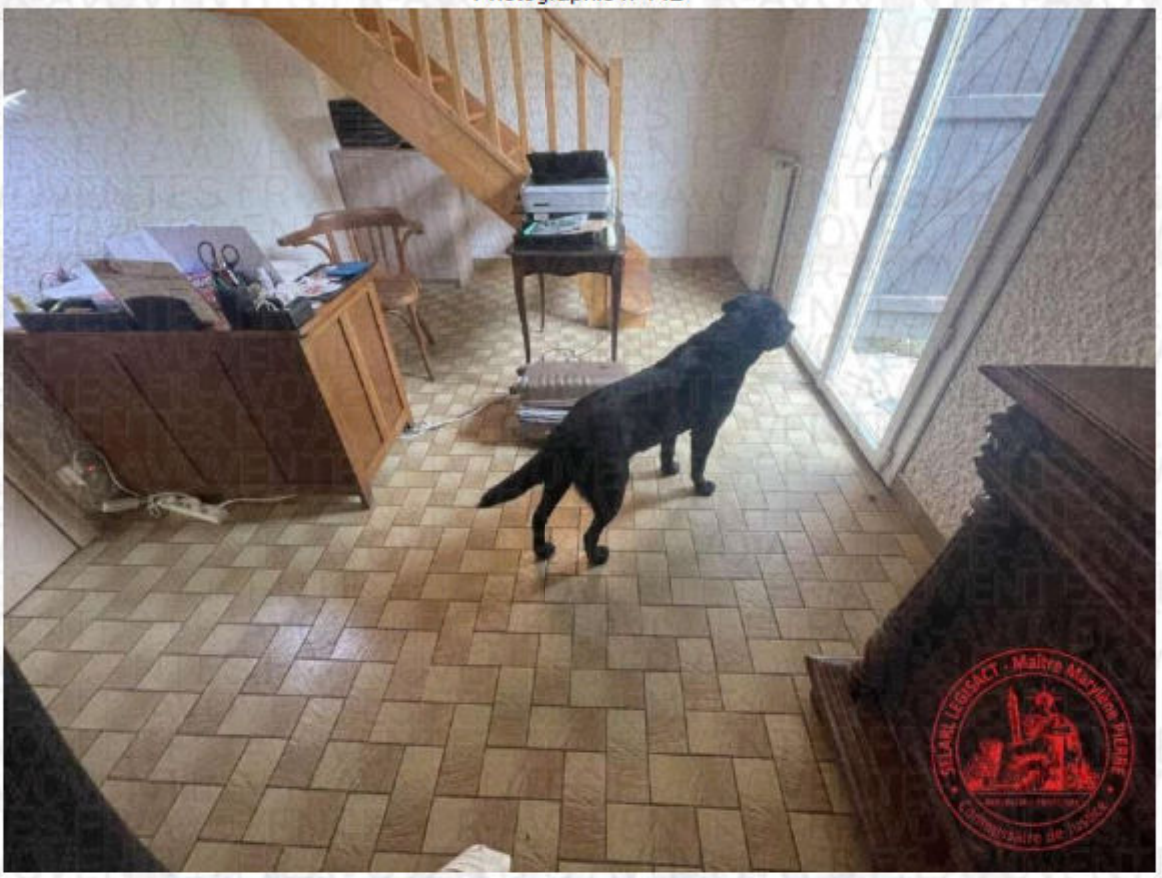
Photographie n°140



Photographie n°141



Photographie n°142

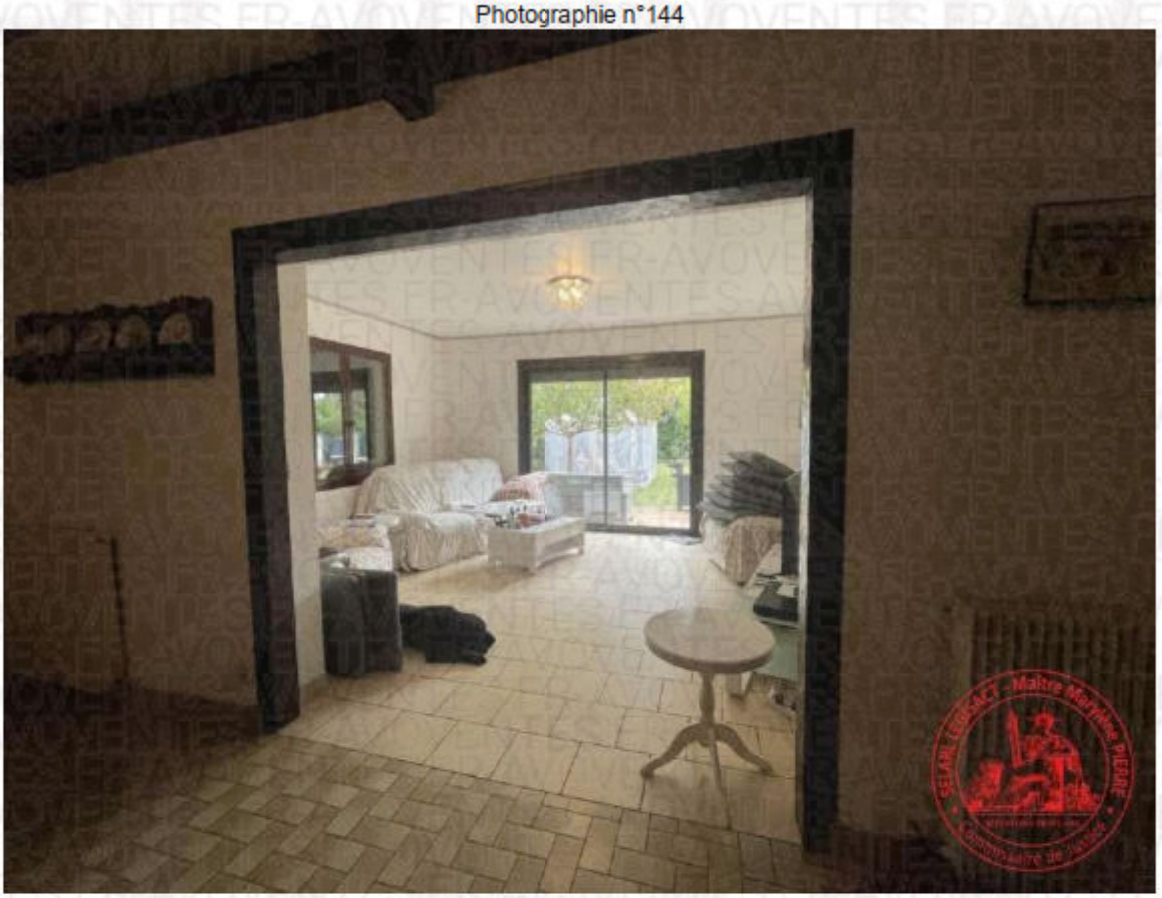


Photographie n°143

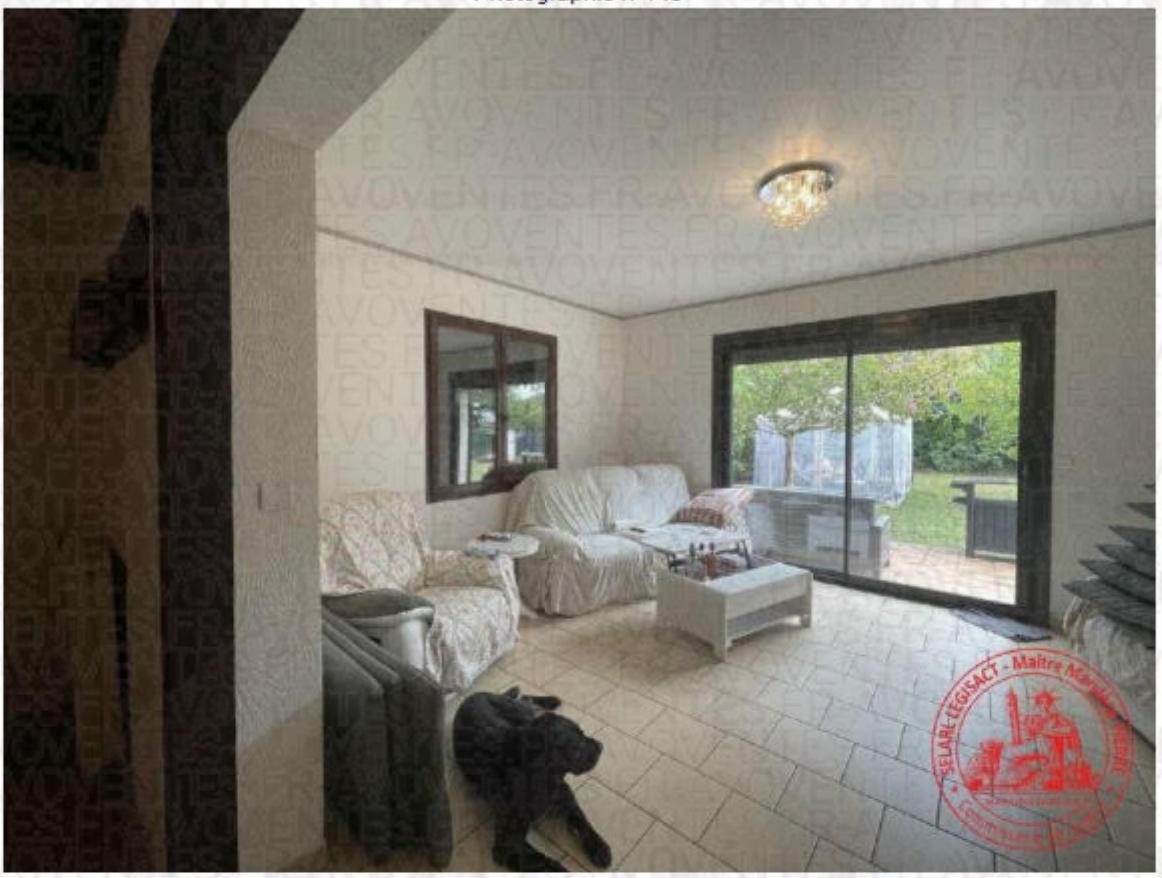


XII. PIECE DE VIE - ESPACE SALON

Photographie n°144



Photographie n°145



Photographie n°146



Photographie n°147



Photographie n°148



Photographie n°149



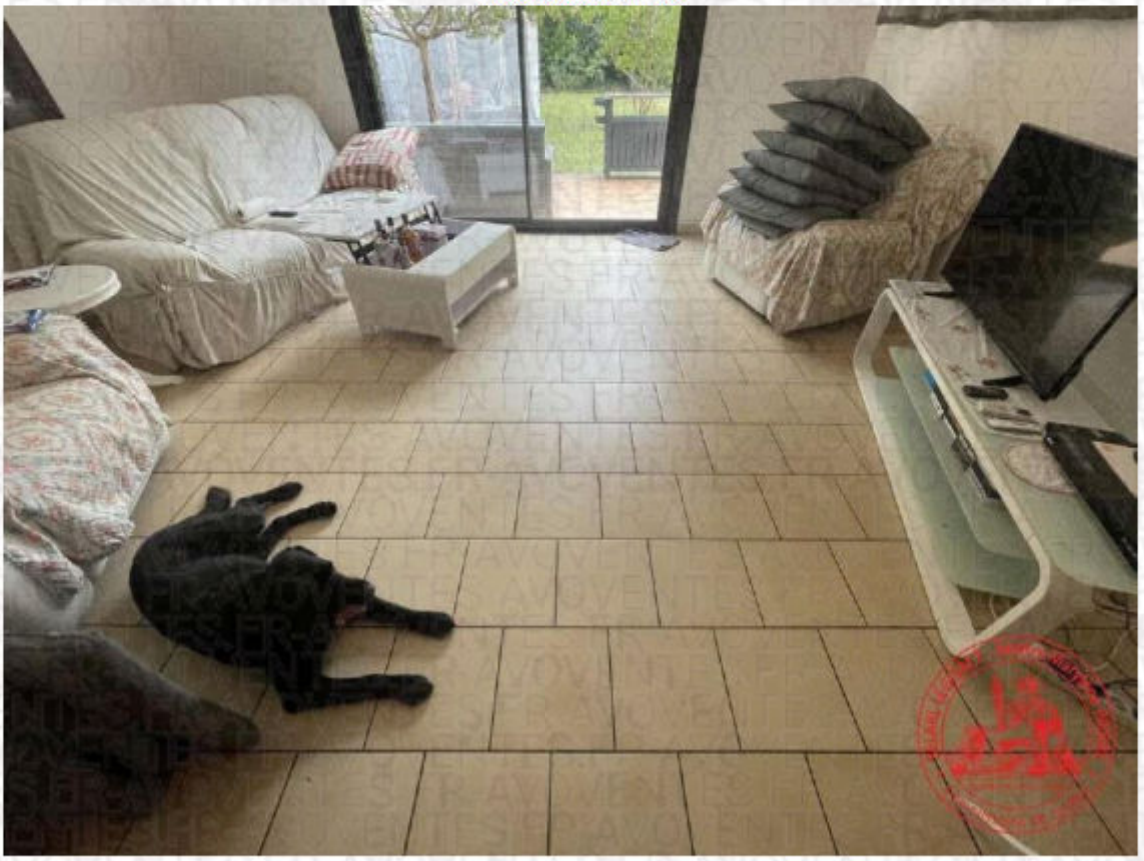
Photographie n°150



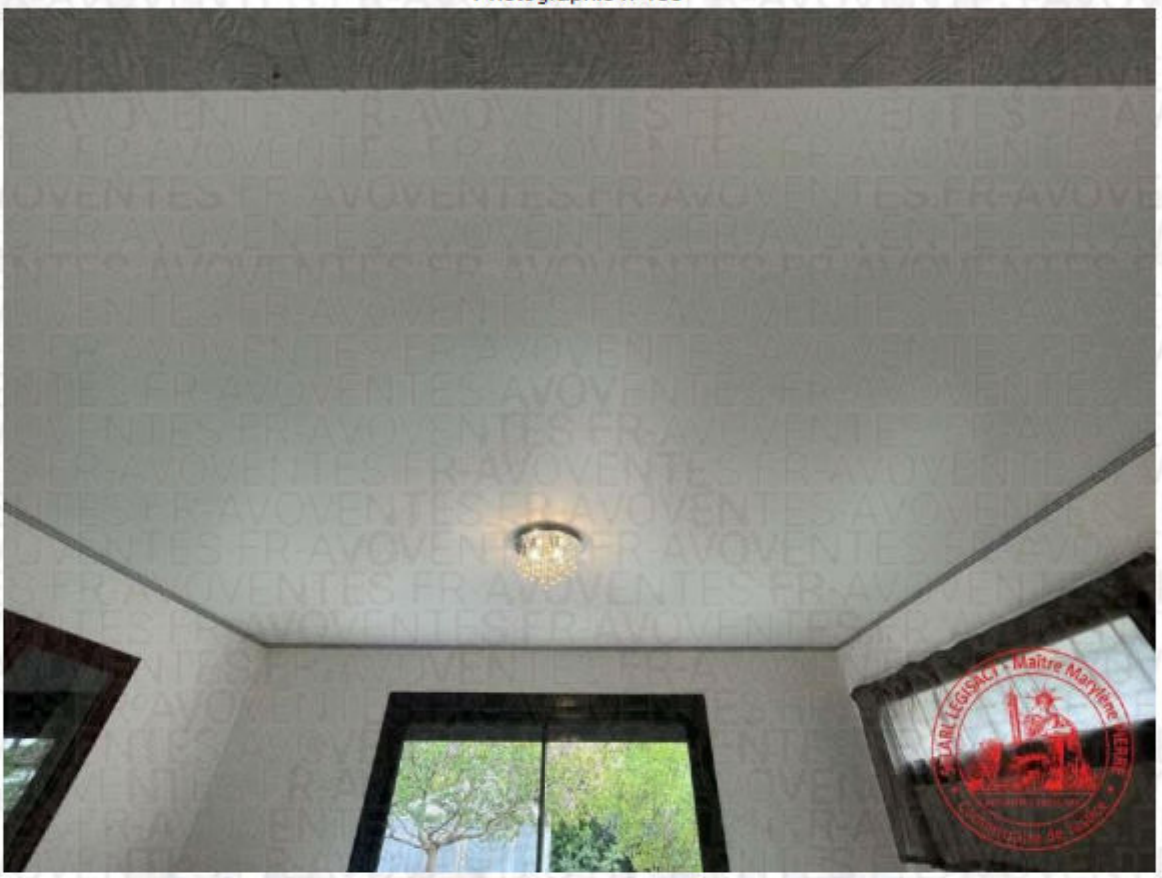
Photographie n°151



Photographie n°152



Photographie n°153



XIII. MEZZANINE - ESPACE OUVERT

Photographie n°154



Photographie n°155



Photographie n°156



Photographie n°157



Photographie n°158



Photographie n°159



Photographie n°160



Photographie n°161



Photographie n°162



Photographie n°163



Photographie n°164



Photographie n°165



Photographie n°166

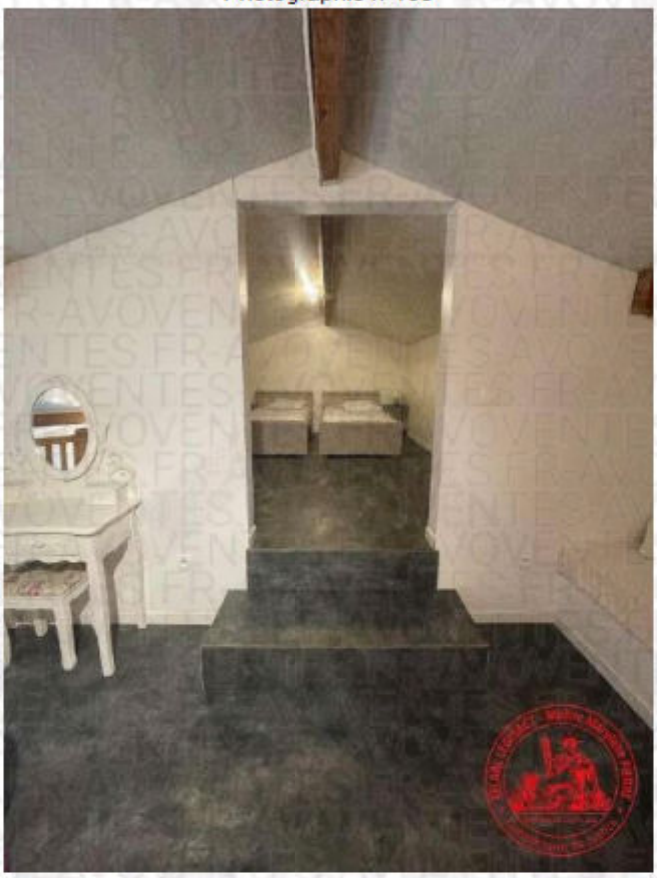


XIII. MEZZANINE - CHAMBRE 4

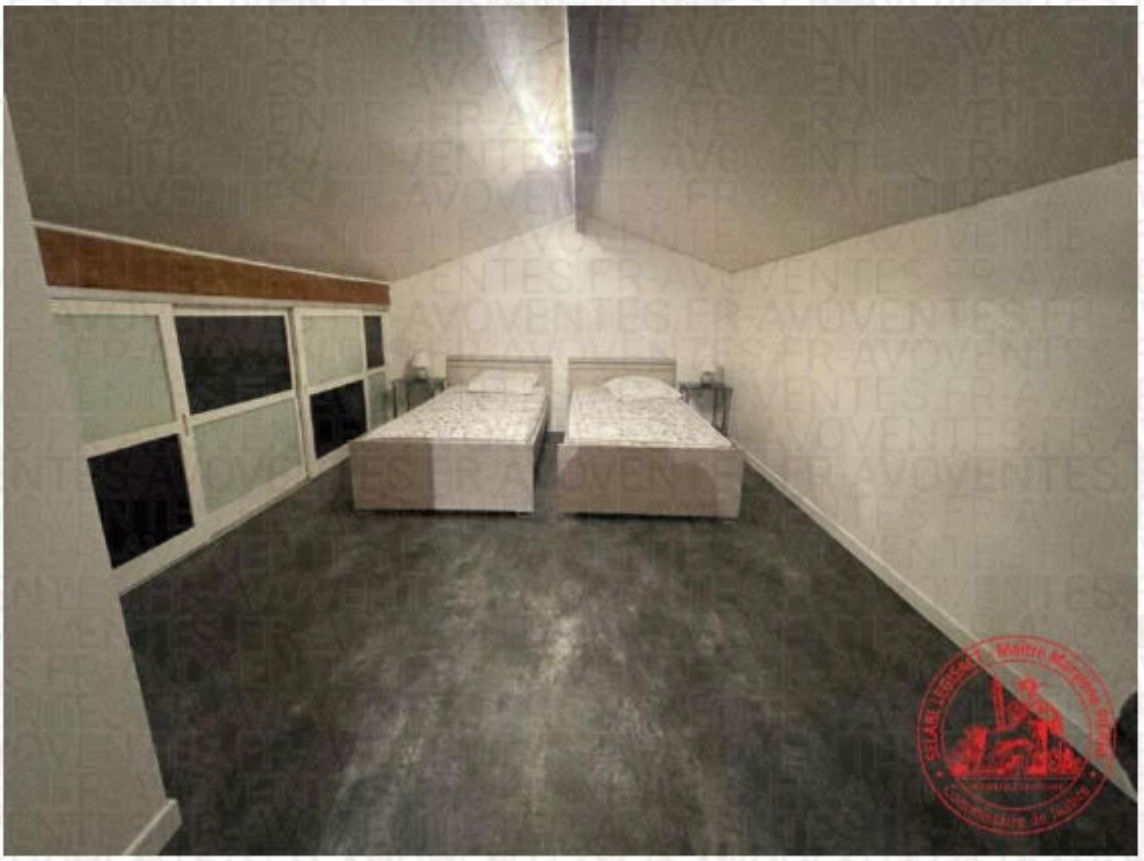
Photographie n°167



Photographie n°168



Photographie n°169



Photographie n°170



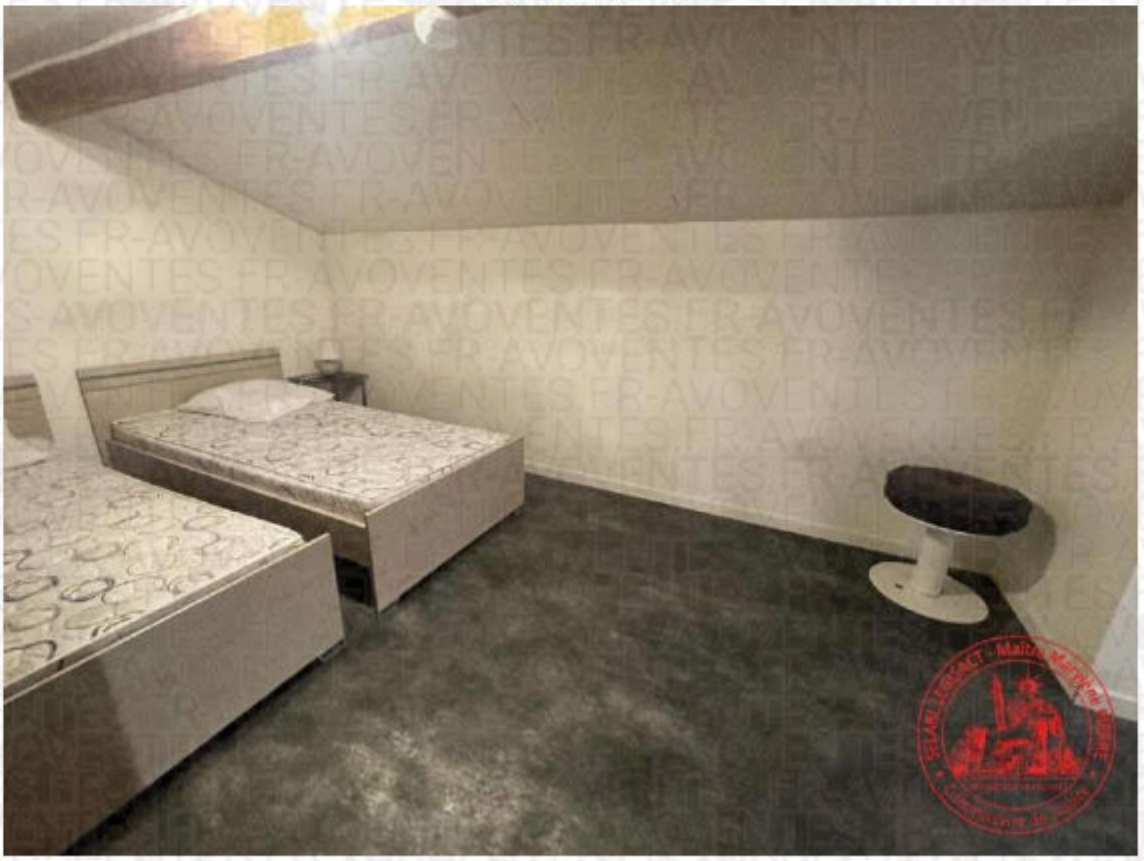
Photographie n°171



Photographie n°172



Photographie n°173



Photographie n°174



Photographie n°175



Photographie n°176

